



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

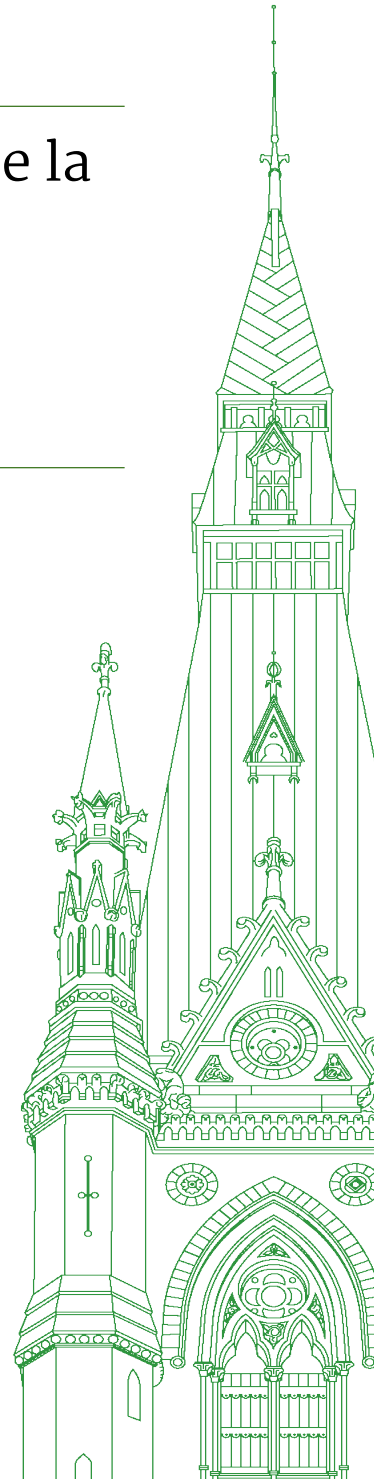
Comité permanent de l'industrie et de la technologie

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 035

Le lundi 27 avril 2026

Président : Ben Carr



Comité permanent de l'industrie et de la technologie

Le lundi 27 avril 2026

• (1535)

[Français]

Le président (Ben Carr (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.)): J'ouvre la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la 35^e réunion du Comité permanent de l'industrie et de la technologie.

J'espère que vous avez passé une bonne fin de semaine chez vous. Nous commençons aujourd'hui par recevoir les deux derniers groupes de témoins assignés à notre étude.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer aux deux dernières heures de cette série de questions et réponses consacrées à l'étude d'urgence que nous avons menée concernant les modifications apportées aux droits de douane prévus à l'article 232.

Chers collègues, je viens de m'entretenir avec les représentants de chaque parti. Je vais prendre quelques minutes à huis clos, à la toute fin de la séance, pour aborder les questions relatives au Comité et vous donner un aperçu de la direction que nous allons prendre au cours des deux prochaines semaines. Nos études sur l'IA et sur les véhicules électriques touchent à leur fin, et nous devons par conséquent fournir de nouvelles orientations aux analystes et à la greffière. Il s'agit simplement d'une petite remarque à ce sujet.

[Français]

Je peux confirmer que nous avons fait tous les tests d'audio et de vidéo.

[Traduction]

Nous avons le plaisir d'accueillir trois invités aujourd'hui, dont deux qui se joignent à nous en mode virtuel.

De EMC Canada, nous accueillons M. Jason Bates, Responsable du consortium industriel, Sud-ouest de l'Ontario. De la Chambre de commerce de l'Ontario, nous accueillons M. Vincent Caron, vice-président, Politiques. Enfin, ici dans la salle, nous accueillons M. Marc Lecours, président de Preferred CNC Inc.

Mesdames et messieurs les invités, vous disposerez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Une fois que tout le monde aura terminé son allocution, nous commencerons une période de questions et réponses de la part de députés appartenant aux partis politiques reconnus.

Nous sommes lundi. J'ai pris de nouveau le vol de 6 heures avec Mme Dancho, alors nous devrions tous les deux avoir un peu de grâce ce matin, de manière non partisane.

Un député: [Inaudible]

Le président: Je ne veux pas entendre parler du vol spécial de nuit de la Colombie-Britannique; ce n'était rien.

Monsieur Bates, à vous la parole pour un maximum de cinq minutes, je vous prie.

Jason Bates (Responsable du consortium industriel, Sud-ouest de l'Ontario, EMC Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui.

Je m'appelle Jason Bates. Je travaille pour le Consortium pour l'excellence dans le secteur manufacturier, ou EMC. Nous collaborons avec des fabricants partout au pays, en accompagnant chaque année plus de 18 000 entreprises manufacturières canadiennes afin de les aider à se développer et à s'améliorer en permanence. Je suis également président du Conseil de l'industrie manufacturière de la région de London.

Cet après-midi, je vais vous présenter en détail l'expérience de deux fabricants du sud de l'Ontario, où je réside. Ces deux entreprises sont d'excellents exemples de l'industrie manufacturière de pointe canadienne. Elles utilisent toutes deux l'acier, le métal ou le cuivre comme principaux composants de leurs produits finis, et elles ont été fortement affectées par les nouveaux droits de douane imposés par l'administration américaine.

Les nouvelles modifications apportées aux droits de douane imposés au titre de l'article 232 constituent un défi encore plus grand. Ce sont leurs propres mots et leurs expériences, et ils formulent ici quelques suggestions et opinions sur ce que le gouvernement pourrait faire pour les aider.

Le premier exemple est celui de Great Lakes Copper, à London, en Ontario. En effet, je vous rappelle que Great Lakes Copper est la dernière usine de tubes en cuivre du Canada. Construite à la fin des années 1950, elle a ouvert ses portes en avril 1958 et avait pour vocation d'approvisionner le marché canadien des tubes en cuivre. À son apogée, le Canada comptait quatre usines de ce type. Cependant, le recul de notre marché, dû au passage aux tuyaux de plomberie en PEX, a entraîné la fermeture de toutes les autres usines.

Depuis le début des années 2000, nous avons également constaté un afflux de tubes en cuivre à bas prix importés sur le marché canadien. Cela nous a contraints à nous développer sur le marché américain. Avant la mise en place des droits de douane imposés au titre de l'article 232 sur le cuivre, environ 50 % de nos expéditions étaient destinées aux États-Unis.

En réalité, la disposition initiale de l'article 232 a entraîné l'application d'un droit de douane de 50 % sur la teneur en cuivre de notre produit. Dans de nombreux cas, cette teneur en cuivre représente plus de 80 % du prix de vente de notre produit. Nous avons donc immédiatement perdu toute compétitivité sur ce type de produit. Nous avons immédiatement perdu un canal de distribution, qui représentait environ 12 % de notre chiffre d'affaires total.

D'août à avril, nous avons conservé certaines activités à forte marge, même si cela s'est fait au détriment de notre rentabilité. Dans certains cas, nous fabriquons également des produits que les usines américaines ont du mal à produire, et ces clients nous sont restés fidèles dans l'ensemble, malgré l'imposition de nouveaux droits de douane.

La modification des dispositions relatives à l'article 232 en avril 2026 se traduit désormais par l'application de droits de douane à hauteur de 50 % sur le montant total de la facture de notre produit. Par conséquent, nos activités à forte marge ne sont plus rentables, et risquent d'être transférées aux États-Unis.

Malgré ces conditions difficiles, Great Lakes Copper reste déterminée à maintenir ses activités de fabrication à London, en Ontario, et est prête à investir 65 millions de dollars dans la modernisation de ses installations. Ces améliorations permettraient d'accroître l'efficacité de la production des produits existants et d'étendre la capacité de production à certains produits canadiens supplémentaires qu'elle n'est actuellement pas en mesure de fabriquer.

Les dirigeants de Great Lakes Copper ont rencontré plusieurs représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, et ont systématiquement formulé les demandes suivantes: recourir à l'article 53 de la Loi sur les douanes pour imposer des droits de douane ou des contingents tarifaires similaires à ceux en vigueur pour les importations d'acier; instaurer des mesures de préférence dans les marchés publics en faveur des tubes en cuivre canadiens; et octroyer un financement couvrant 15 % de leurs dépenses d'investissement admissibles afin de moderniser leurs installations de production et de soutenir leur compétitivité à l'échelle mondiale pour les années à venir. Le coût total du projet s'élève à 65 millions de dollars.

Nous saluons la récente extension, par le gouvernement de l'Ontario, du crédit d'impôt à l'investissement dans le secteur manufacturier ontarien, qui inclut désormais les sociétés privées non contrôlées par des Canadiens. Un soutien supplémentaire de la part du gouvernement fédéral serait également très apprécié.

Le deuxième exemple concerne Arctic Snowplows, à London, en Ontario. Voici la dure réalité: les ventes d'Arctic Snowplows ont chuté de 40 % aux États-Unis avant l'entrée en vigueur de l'article 232, elles risquent bientôt de chuter de 90 % avec cette mesure. La raison pour laquelle l'entreprise a réussi à maintenir 10 % de ses ventes réside dans la vente de pièces détachées et dans une poignée de clients très fidèles. Elle paie 2 450 dollars de droits de douane sur une lame de 10 000 dollars. La seule manière de ramener ce montant à 1 000 dollars est d'utiliser de l'acier américain. Le problème est que l'acier américain coûte plus cher, ce qui représente peut-être 500 dollars de coûts supplémentaires pour économiser 1 000 dollars sur les droits de douane.

Le gros problème, c'est la gestion des stocks. Ils achètent une tôle et découpent au laser 30 pièces pour fabriquer des chasse-neige destinés non seulement aux États-Unis, mais aussi au Canada. En bref, cela n'est tout simplement pas viable économiquement à

moins de passer exclusivement à de l'acier américain, ce qui ferait grimper nos coûts au Canada.

Dans le même temps, les fabricants américains de charrues peuvent nous faire concurrence au Canada sans aucune sanction. Ce n'est tout simplement pas juste. Dans ce cas précis, le gouvernement canadien dispose de certains leviers concrets. Par exemple, il peut mettre en place des contre-mesures tarifaires visant à rétablir l'équilibre commercial.

D'autres mesures pourraient être envisagées, comme assouplir quelque peu les règles relatives à la recherche scientifique et au développement expérimental. Veiller à ce que les activités restent au Canada. Utiliser le pouvoir d'achat du gouvernement pour soutenir les entreprises canadiennes, non pas en leur accordant une prime exorbitante, mais peut-être un avantage de 3 %, ou leur accordant la priorité lors de l'évaluation des soumissions. Les municipalités manquent de moyens financiers; un coup de pouce du gouvernement fédéral serait donc vraiment utile.

Nous devons nous méfier des mesures de rétorsion des États-Unis. Si nous poussons le gouvernement à acheter trop, l'administration américaine risque alors de riposter. C'est pourquoi je préfère allouer une partie des fonds à la recherche scientifique et au développement expérimental, car cela passerait inaperçu.

Je pense toujours à des solutions où tout le monde y gagne. Je n'apprécie pas vraiment que certaines entreprises bénéficient de subventions et d'autres non. Par ailleurs, je suis contre le fait d'alourdir les charges administratives.

• (1540)

Une solution pragmatique qui permettrait de dégager des liquidités pour toutes les entreprises — comme les banques resserrent leurs conditions d'octroi de crédit, les entreprises ont besoin davantage de liquidités — consiste simplement à autoriser le report du paiement de la TVH et de l'impôt sur le revenu. Le problème avec le report de l'impôt sur le revenu comme unique mesure est que les entreprises durement touchées ne seront plus rentables, et n'auront donc pas d'impôt à payer. Il s'agit là d'un autre domaine dans lequel les États-Unis ne sont pas susceptibles de prendre des mesures de rétorsion.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je tiens à vous remercier de m'avoir permis de prendre la parole cet après-midi.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bates.

Monsieur Caron, vous avez la parole pour cinq minutes maximum, je vous prie.

Vincent Caron (vice-président, Politiques, Chambre de commerce de l'Ontario): Merci beaucoup, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à m'exprimer devant vous aujourd'hui.

[Français]

Je vous remercie de l'invitation. Je vais faire ma présentation en anglais, mais je peux répondre aux questions dans les deux langues officielles.

[Traduction]

Je m'appelle Vincent Caron. Je suis vice-président, Politiques, à la Chambre de commerce de l'Ontario. La Chambre de commerce de l'Ontario représente 60 000 entreprises de toutes tailles, dans tous les secteurs et toutes les collectivités de l'Ontario, des petits fabricants aux multinationales qui constituent le pilier des chaînes d'approvisionnement les plus intégrées au pays.

La question dont nous discutons aujourd'hui a été soulevée ce week-end lors de notre assemblée générale annuelle, où des chefs d'entreprise, des chambres de commerce, et des associations professionnelles en provenance de tout l'Ontario se sont réunis, animés par une préoccupation commune: les droits de douane et l'incertitude sont déjà en train de modifier les décisions d'investissement. M. Bates vient de nous le dire il y a quelques instants. Si nous ne faisons pas attention, ils remodeleront également les collectivités. C'est pourquoi nous avons publié aujourd'hui une déclaration qui reprend les propos de 30 dirigeants de chambres de commerce dans tout l'Ontario. Notre voix compte pour cette étude, car les répercussions des droits de douane sur les métaux ne se limitent pas à une seule région ou à un seul secteur.

L'urgence de la situation s'est accrue à la suite du décret du 2 avril modifiant les modalités d'application des droits de douane au titre de l'article 232 sur l'acier, l'aluminium, le cuivre et les produits dérivés. Pour de nombreux produits, ces droits s'appliquent désormais à la valeur totale du produit fini. Nous avons entendu dire que ce décret risque d'avoir des répercussions considérables sur nos entreprises. Pour l'Ontario, Desjardins estime que le taux effectif des droits de douane américains sur les exportations s'élevait à environ 4 % en mars. Selon les premières estimations, la proclamation d'avril aurait augmenté la charge tarifaire effective de l'Ontario de plus de 50 %, ce qui représente un coup dur immédiat pour notre industrie en l'espace d'un seul mois.

Cette hausse concerne principalement les produits métalliques transformés, les machines et l'industrie manufacturière de pointe, soit précisément les secteurs qui constituent le fondement de notre base industrielle compétitive. Cette tendance s'inscrit dans le prolongement d'une année marquée par les répercussions des droits de douane, comme le montre notre rapport économique sur l'Ontario publié en février. En conséquence, seuls 26 % des entreprises prévoient augmenter leurs investissements cette année, ce qui montre à quel point l'incertitude freine déjà les décisions d'investissement.

Au début de l'année, les exportateurs ontariens avaient déjà commencé à réduire leurs activités. Des contrats étaient suspendus et les carnets de commandes se vidaient avant même que les modifications tarifaires d'avril ne produisent pleinement leurs effets. Nous nous préparons désormais à des conséquences bien plus graves pour les fabricants et les collectivités qui en dépendent.

Alors, que devrait faire le gouvernement canadien? Les entreprises ontariennes ne réclament pas de traitement de faveur. Elles réclament des mesures urgentes et concrètes. Premièrement, le gouvernement fédéral devrait mettre en place sans délai des mesures transitoires renforcées pour les contrats signés avant le 6 avril, sous forme de remise de droits de douane, de remboursement ou d'aide d'urgence équivalente, afin que les entreprises viables ne se retrouvent pas du jour au lendemain en situation de perte.

Deuxièmement, les entreprises ont besoin d'orientations claires concernant la classification, les exemptions, et les formalités administratives prévues par la réglementation américaine révisée. Au-

jourd'hui, c'est l'incertitude elle-même qui constitue un obstacle, en particulier pour les PME qui ne disposent pas d'une expertise douanière en interne. Les chambres de commerce locales peuvent aider les pouvoirs publics à transmettre ces orientations aux entreprises.

Troisièmement, le Canada devrait intensifier ses échanges au plus haut niveau avec les États-Unis afin d'obtenir des précisions ou des dérogations concernant les moules, les matrices, l'outillage, ainsi que d'autres produits manufacturés qui sont essentiels au maintien de la compétitivité nord-américaine.

Après avoir pris connaissance des déclarations du gouvernement ce week-end, je tiens à souligner que ces exemptions devraient résulter d'une solution négociée, et non d'un chantage exercé sur les petites entreprises, consistant à échanger une vague promesse d'allègement contre une délocalisation aux États-Unis. Cela ne contribuera pas à la prospérité des entreprises, comme en témoigne le fait que quelque 100 000 emplois ont été perdus dans le secteur manufacturier américain depuis l'entrée en fonction du président Trump. À court terme, seul un allègement des droits de douane peut s'avérer une mesure efficace.

Quatrièmement, et j'en finirai là, il faut considérer les enjeux stratégiques liés à nos capacités industrielles. L'outillage, la métallurgie et la construction mécanique sont essentiels à la capacité du Canada à mener à bien ses projets d'infrastructure, ses projets énergétiques et ses marchés publics dans le domaine de la défense. Laisser ce type de capacités s'éroder aujourd'hui risque d'entraîner des coûts à long terme qui dépasseraient de loin n'importe quelles mesures d'allègement à court terme.

Pour conclure, monsieur le président, l'enjeu ne se limite pas à une simple ligne tarifaire. Il s'agit de savoir si nous sommes en mesure de préserver une industrie manufacturière à forte valeur ajoutée dans un contexte d'incertitude croissante. Nous invitons instamment les membres du Comité à tenir compte de cette urgence dans ses recommandations.

Merci pour votre attention.

• (1545)

Le président: Je vous remercie, monsieur Caron.

[Français]

Monsieur Lecours, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Marc Lecours (président, Preferred CNC Inc.): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés.

Tout d'abord, je vous remercie de m'accorder l'occasion de m'exprimer aujourd'hui. Je m'appelle Marc Lecours, et je suis le propriétaire de Preferred CNC Inc. et de Michmar Engineering. Je suis né et j'ai grandi à Windsor, en Ontario. J'ai œuvré 42 ans dans le secteur de la fabrication de moules. J'ai fondé mes deux entreprises, qui emploient 20 travailleurs qualifiés, au sein de ma propre communauté.

Preferred CNC Inc. est une entreprise spécialisée dans l'usinage CNC, dont la mission est de soutenir les fabricants de moules de la région de Windsor, ainsi que des clients situés de l'autre côté de la frontière, dans le Michigan. Nous nous concentrons sur l'usinage de précision pour les moules d'injection pour le plastique, l'automatisation, les assemblages, les gabarits, ainsi que les matrices. Les capacités de Preferred CNC Inc. incluent l'usinage à cinq et trois axes, le tournage CNC, et la fabrication d'additifs de métaux.

Michmar Engineering s'apprête à célébrer cette année ses 20 ans d'existence. Cette entreprise est spécialisée dans la conception de moules à injection pour le plastique, et continue de desservir une vaste clientèle à travers toute l'Amérique du Nord.

Par ailleurs, les deux entreprises que j'ai fondées ont toujours été en mesure de stimuler l'innovation. Par exemple, nous avons mis au point des produits brevetés appelés « EZ Slider », qui remplacent les glissières traditionnelles utilisées dans les moules, les vérins, et les systèmes hydrauliques, par une solution plus économique et plus efficace pour les fabricants de moules. Ce produit est breveté aux États-Unis et des demandes de brevet ont également été déposées au Canada et en Chine. Nous développons également des toilettes en plastique moulées par injection, conçues pour imiter les modèles traditionnels en porcelaine. Nous avons pour objectif de les commercialiser au cours de l'année prochaine. Les produits de ce type sont conçus par Michmar, et fabriqués à Windsor par Preferred CNC Inc.

Je partage ces faits non pas dans le but de promouvoir mes entreprises, mais pour mettre en avant le degré d'innovation, d'expérience et de compétence qui caractérise le secteur de la fabrication de moules à Windsor.

Néanmoins, l'ensemble de l'écosystème est aujourd'hui gravement menacé. L'imposition de nouveaux droits de douane américains, qui vont de 10 à 50 %, ne constitue pas seulement un défi, mais risque de paralyser l'ensemble de notre secteur. En effet, je rappelle que les fabricants de moules de Windsor opèrent sur un marché transfrontalier fortement intégré. Ces droits de douane perturbent des relations de longue date, augmentent les coûts et nous empêchent pratiquement de demeurer concurrentiels.

Je touche à la fin de ma carrière, et je ne suis donc pas ici pour améliorer mon propre sort. En réalité, je me présente devant vous aujourd'hui pour aider la prochaine génération, c'est-à-dire nos propres enfants, et pour discuter de l'avenir des métiers spécialisés au Canada. Au cours des cinq dernières années, notre secteur a dû faire face à des défis de taille.

Tout d'abord, la pandémie de COVID-19 a engendré des incertitudes sans précédent. Alors que nous avons eu la chance d'être considérés comme un secteur essentiel, de nombreux commerces ont connu des difficultés. Je suis fier de dire que nous avons apporté notre contribution en fabriquant des moules pour des équipements de protection individuelle en un temps record. De fait, nous sommes parvenus à fabriquer en deux semaines ce qui aurait normalement pris huit semaines. Une grande partie de cette production a permis de répondre aux besoins aux États-Unis, ce qui démontre de manière concrète à quel point nos industries sont réellement interconnectées.

Ensuite, la mise en œuvre de l'obligation du gouvernement relative aux véhicules électriques a entraîné une multitude de redémarrages et d'arrêts de projets partout au pays. En l'absence de directives claires de la part du gouvernement canadien, de nombreux ateliers ont été laissés à eux-mêmes dans une situation précaire.

Enfin, l'imposition de la première série de droits de douane sur l'acier et l'aluminium nous a contraints à nous adapter rapidement. Nous avons souvent été contraints à nous approvisionner en matériaux plus coûteux afin de demeurer en conformité avec la réglementation. Aujourd'hui, avec l'imposition de droits de douane supplémentaires pouvant atteindre 50 %, nous sommes arrivés à un point de rupture. Ce type de mesures risquent évidemment d'entraî-

ner davantage de fermetures d'ateliers, des pertes d'emplois massives, et l'érosion d'un secteur hautement spécialisé qu'il sera difficile de remettre en place une fois qu'il aura bel et bien disparu. En tout cas, je peux vous confirmer que mon atelier ne survivra pas à une nouvelle salve de droits de douane.

Je rappelle que la ville de Windsor est reconnue à l'échelle mondiale pour son savoir-faire en matière de fabrication de moules. Si nous perdons cette position prestigieuse, nous ne pourrions probablement jamais la regagner.

Mon message aujourd'hui est fort simple: le gouvernement canadien doit agir sans tarder. Il doit engager dès maintenant un dialogue avec l'administration américaine, dans le but de parvenir à un accord équitable et responsable qui serve les intérêts de nos deux pays. Nos industries sont fortes et résilientes lorsque nous travaillons ensemble, et non les uns contre les autres. Par contre, si nous attendons, il risque d'être trop tard.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Je vous en suis vraiment reconnaissant.

• (1550)

Le président: C'est moi qui vous remercie, monsieur Lecours.

Chers collègues, nous allons à présent passer à la première série de questions.

Madame Borrelli, à vous la parole pour un total de six minutes, je vous prie.

Kathy Borrelli (Windsor—Tecumseh—Lakeshore, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vais adresser mes questions à M. Lecours.

Monsieur Lecours, c'est la première fois que nous nous rencontrons. Vous possédez deux entreprises dans la circonscription que je représente, Windsor—Tecumseh—Lakeshore. Vous nous avez fait part de l'importance des droits de douane américains sur votre secteur. Quelles sont les répercussions concrètes sur vos activités? Et combien de temps pensez-vous pouvoir maintenir vos opérations dans ce genre de conditions exceptionnelles? Merci.

Marc Lecours: Pour l'instant, la nouvelle série de droits de douane perturbe grandement nos activités.

Nous travaillons directement avec les États-Unis et expédions nos marchandises de l'autre côté de la frontière. Pour l'instant, nous ne connaissons pas le montant des droits de douane. Deux de mes collaborateurs se chargent de rester en contact avec les autorités et de se tenir informés de l'évolution de la situation, jour après jour. Lorsque nous appelons notre courtier en douane, il n'a pas de réponse claire à nous donner. Lorsque nous interrogeons nos avocats, ils n'ont pas de réponse claire à nous donner. Lorsque nous interrogeons nos comptables, ils n'ont pas de réponse claire à nous donner.

C'est très difficile de suivre le mouvement. Nous acceptons de jouer le jeu, mais nous demandons simplement de connaître les règles. Si les règles ne cessent de changer en cours de route, il nous est très difficile de continuer à jouer.

Kathy Borrelli: Le contexte actuel, particulièrement instable, vous a-t-il empêché d'expédier certaines de vos commandes déjà préparées? Vos produits prêts à être expédiés demeurent-ils sur des tablettes?

Marc Lecours: Non, nous n'avons pas cessé d'expédier nos commandes. Je ne veux pas faire subir ce genre d'inconvénients à mes clients, car je sais qu'ils ont des délais à respecter. J'attends des nouvelles concernant les droits de douane qui vont s'appliquer à certaines expéditions récentes vers les États-Unis.

Kathy Borrelli: Mon Dieu, je suis certaine que c'est très difficile de travailler dans un climat d'incertitude aussi grand. Vous prenez un risque énorme en expédiant vos marchandises sans savoir ce que cela va vous coûter.

Marc Lecours: Exactement, vous avez tout compris.

Kathy Borrelli: D'accord.

Si les droits de douane américains s'inscrivent dans la durée, et même s'aggravent, croyez-vous que les deux entreprises que vous dirigez risquent de fermer? Pensez-vous que d'autres entreprises dans votre région sont également à risque?

Marc Lecours: Oui, c'est tout à fait possible. Comme nous sommes un atelier de services, nous aidons de nombreux fabricants de moules locaux en leur fournissant les composants dont ils ont besoin pour d'autres moules, à l'étape de la conception et de la fabrication. Si ces fabricants de moules commencent à délocaliser leur production aux États-Unis, cela risque évidemment de nuire à notre secteur industriel dans son ensemble. Ces fabricants vont progressivement cesser de confier du travail à des ateliers de services comme le mien, et ce sera le début d'une lente agonie.

Kathy Borrelli: Alors que de plus en plus d'entreprises envisagent de fermer leurs portes ou bien de délocaliser leur production aux États-Unis si ces droits de douane persistent, je me pose la question suivante... Les entreprises comme les vôtres constituent les véritables piliers de l'industrie manufacturière tant au Canada qu'aux États-Unis. Comment pourrions-nous continuer de mener à bien de grands projets sans les moulistes, les outilleurs-ajusteurs, et tous les autres types de travailleurs qualifiés?

Marc Lecours: C'est possible. Une fois que l'on perd ce talent, on ne peut plus le récupérer. Nous avons déjà du mal à trouver de la main-d'œuvre qualifiée dans le secteur manufacturier; si on nous l'enlève, nous ne la retrouverons pas.

Kathy Borrelli: Voyez-vous des possibilités réalistes pour des entreprises comme la vôtre et d'autres fabricants de moules dans la région de modifier leur type de travail, afin qu'ils puissent fournir les infrastructures, la fabrication ou le soutien nécessaires pour accroître notre capacité en matière de défense ou d'aérospatiale? Pouvez-vous envisager de vous tourner vers le Canada plutôt que de dépendre de l'expédition vers les États-Unis?

• (1555)

Marc Lecours: Il y a peut-être des possibilités à cet égard, mais la courbe d'apprentissage pour passer de la fabrication de moules à la défense... Tout cela, c'est de la fabrication, je le comprends, mais compte tenu du niveau de compétence que nous avons dans ce domaine, lorsque les gens et les fabricants de moules travaillent ensemble, ils savent exactement quoi faire.

Kathy Borrelli: Si des entreprises voulaient passer à l'approvisionnement en matière de défense, est-ce que ce serait difficile à faire? Est-ce que c'est coûteux? L'aide du gouvernement à cet égard serait-elle utile à certains des ateliers?

Marc Lecours: Tout à fait. Il y a beaucoup de préparation à faire pour assurer la fabrication dans le domaine de la défense et beaucoup de règles à respecter. Des certifications sont requises. Tout cela prend du temps. Il faut probablement deux ans avant que l'on soit

efficace dans un autre secteur, que ce soit la défense ou l'aérospatiale.

Kathy Borrelli: Votre fils travaille dans votre entreprise. Vous aimeriez qu'il fasse avancer l'entreprise dans le futur, alors est-ce que ce serait intéressant pour vous, si l'aide nécessaire était en place pour y arriver?

Marc Lecours: C'est exact. Oui, mon fils travaille dans l'industrie. C'est un très bon machiniste et, en tant que père, je prends soin de lui et du reste des travailleurs qualifiés.

Kathy Borrelli: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, madame Borrelli.

Monsieur Fragiskatos, bienvenue au comité de l'industrie. Vous avez la parole pour six minutes.

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, chers collègues.

Je ne suis évidemment pas un membre à part entière de ce comité, mais ce sujet est d'une importance capitale.

Mme Borrelli a parlé du point de vue d'une députée de Windsor. Je suis ici en tant que député de London et, dans cette optique, j'aimerais évidemment commencer par M. Bates.

Monsieur Bates, merci beaucoup de comparaître devant nous aujourd'hui. Votre témoignage est essentiel. Je vous remercie également du travail que vous faites au nom des habitants de London en cette période très importante, et le mot est faible.

Vous avez parlé de Great Lakes Copper. J'y suis allé récemment, en fait, mais je peux comprendre, et nous connaissons tous les effets dévastateurs que les récents changements apportés en vertu de l'article 232 ont eus et auront sur des entreprises comme celles-là, ainsi que sur l'Arctique. C'est très connu à London, depuis les années 1960, je crois.

Monsieur Bates, ma première question pour vous est la suivante. Combien d'entreprises représentées par le conseil sont touchées par ce changement récent?

Jason Bates: Le London Regional Manufacturing Council comprend tous les fabricants de la région de London, soit de 600 à 800 entreprises, petites, moyennes et grandes. Dans le cadre de mon rôle à EMC, je travaille avec des entreprises de partout au Canada, et les fabricants sont nombreux au pays. Évidemment, le Sud de l'Ontario est le centre manufacturier canadien; il compte des milliers d'entreprises.

Peter Fragiskatos: D'accord. Je déteste vous mettre sur la sellette, mais je pense que c'est important pour les besoins du Comité et, franchement, pour les recommandations qui sont présentées au gouvernement.

Y a-t-il une recommandation en particulier qui, selon vous, aura une incidence maximale, qui pourrait être présentée à titre de mesure stratégique du gouvernement fédéral et qui serait la plus utile? Qu'est-ce qui serait le plus bénéfique pour le plus grand nombre, pour ainsi dire?

Jason Bates: Si je le savais, nous aurions...

Peter Fragiskatos: Avez-vous des idées ou des suggestions à ce sujet?

Jason Bates: Je dirais la renégociation de l'AEUMC sous un jour mutuellement avantageux, et aussi certaines mesures qui ont été soulevées par les personnes dont je raconte l'histoire, comme les crédits pour la recherche scientifique et le développement expérimental, et les allègements fiscaux. Les représailles tarifaires sont...

Peter Fragiskatos: Je ne veux pas vous interrompre, monsieur, mais mon temps est limité. J'aurais dû être plus précis. C'est ma faute.

Y a-t-il une mesure stratégique particulière en réponse aux récents changements qui ont été apportés en ce qui a trait aux droits de douane au titre de l'article 232 qui, selon vous, aurait une incidence maximale?

Jason Bates: C'est une question à laquelle il est extrêmement difficile de répondre, monsieur. Je ne peux pas vous donner de réponse définitive à ce sujet.

Peter Fragiskatos: Nous allons essayer avec M. Caron, de la Chambre de commerce de l'Ontario. Avez-vous des réflexions à ce sujet, monsieur?

Vincent Caron: Oui. En ce qui concerne le changement qui vient d'être apporté, les paiements d'urgence et l'aide aux entreprises touchées sont ce qui leur permettra de survivre dans les mois à venir.

Il faut maintenant examiner la situation à court terme pour notre base manufacturière, et M. Bates a dit quelque chose de très important tout à l'heure, que je vais répéter: le crédit d'impôt de l'Ontario — le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario — assurera maintenant un soutien accru de 15 % de la part de la province. Si le gouvernement fédéral versait une somme équivalente, cela fournirait un incitatif beaucoup plus important aux entreprises qui, pendant cette période, n'expédient peut-être pas beaucoup de produits, mais peuvent se réoutiller et se tourner vers de nouvelles possibilités. La simplicité de l'accès à ce crédit et un crédit plus généreux constitueraient donc un puissant incitatif pour les entreprises.

• (1600)

Peter Fragiskatos: Je vous en suis reconnaissant.

Monsieur Bates, cela ressemble-t-il à quelque chose que le conseil pourrait appuyer ou présenter comme une option stratégique clé qui serait utile?

Jason Bates: Oui, tout à fait. Merci, monsieur Caron. C'était bien dit. Je suis d'accord.

Peter Fragiskatos: Monsieur Caron, je sais que vous en avez parlé pendant votre témoignage, mais c'est une autre occasion pour vous de le dire aux fins du compte rendu. Y a-t-il une autre option stratégique qui aurait un impact maximal?

Vincent Caron: Je pense que M. Lecours nous a dit plus tôt que les entreprises se perdent souvent dans le labyrinthe des changements et que, même si le gouvernement canadien ne peut pas du jour au lendemain se transformer en un courtier en douane électronique, l'accès à de tels services ou à des conseils de délégués commerciaux ou d'autres fonctionnaires qualifiés aiderait grandement les entreprises à comprendre les fondements des tarifs qui s'appliquent maintenant à leurs activités. Je pense au réseau de la Chambre de commerce, qui représente 60 000 entreprises en Ontario.

Il y a des réseaux locaux dans les organisations, des bénévoles et du personnel rémunéré qui peuvent faire écho au message du gou-

vernement et le renforcer. Nous devons aussi mettre en place un volet de sensibilisation du public.

Peter Fragiskatos: Merci beaucoup.

Je pense que je vais m'arrêter ici, monsieur le président. Il me reste environ 30 secondes.

Je remercie le conseil de London, ainsi que M. Caron.

Monsieur Lecours, vous l'avez très bien dit. Des membres de votre famille sont touchés. C'est votre cas à tous, d'une manière ou d'une autre, j'en suis certain.

Cet enjeu touche toutes les régions du pays, en particulier le Sud-Ouest de l'Ontario, qui dépend énormément du commerce. Il faut trouver des façons de diversifier notre économie, mais c'est un objectif à moyen et à long terme. L'objectif doit être d'aider à court terme. Vos idées et votre présence ici sont essentielles à cette fin, et nous vous en sommes très reconnaissants, monsieur.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Fragiskatos.

[Français]

Monsieur Ste-Marie, c'est à vous pour six minutes.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Merci, monsieur le président.

Je salue mes collègues.

Messieurs les témoins, je vous remercie de votre présence. Toute l'information que vous nous donnez avec les histoires humaines est très touchante et bouleversante. Je fais écho aux propos que mon collègue M. Fragiskatos vient de dire: nous sommes de tout cœur avec vous, évidemment.

Monsieur Caron, ma crainte, c'est que les États-Unis n'aient pas négocié un accord commercial juste au 1^{er} juillet, parce qu'on voit que le président américain ne cherche pas à faire ça. Il cherche juste à trouver de nouvelles façons d'imposer de nouveaux tarifs et à ne pas respecter ce qu'il a déjà signé.

C'est lui qui avait négocié l'ACEUM, et il semble y contrevenir directement avec le décret du début d'avril. C'est la première fois que c'est la valeur totale d'un produit manufacturé qui est visée par un tarif, et ça va complètement à l'encontre de l'accord qu'il avait lui-même signé.

Si ça prenait du temps avant qu'on en arrive à avoir une entente convenable avec les États-Unis, si, par exemple, ça allait jusqu'aux élections de mi-mandat, voire un peu après, et s'il n'y avait rien de fait, est-ce que vos membres seraient capables de passer au travers de l'actuelle crise avec les tarifs de 25 % de plus?

Vincent Caron: C'est une grande question. C'est une question qui va varier d'une entreprise à l'autre. Par exemple, les grands producteurs de pièces automobiles ont un peu plus de résilience, un peu plus d'options pour pouvoir traverser la crise. Par contre, c'est plus difficile pour les petites entreprises.

Il y avait déjà des répercussions importantes au début de l'année. Le rapport économique de l'Ontario que nous avons publié et qui est consultable en ligne détaille de façon assez exhaustive les principales répercussions, comme les reports de commande et l'endettement des entreprises. Ça arrive dans un contexte où des successions ont lieu dans plusieurs entreprises, où des entreprises sont en train de passer à la prochaine génération. Il y a donc un point vulnérable: un retrait précoce du marché peut tuer l'entreprise. C'est difficile. On a plusieurs manufacturiers, en Ontario, qui se posent la question en ce moment.

C'est donc vraiment une question individuelle, et c'est pour ça qu'il est important d'avoir un éventail de mesures de soutien. Ce n'est pas une seule mesure qui va tout régler et permettre de traverser la crise, parce que les entreprises ont des besoins différents, elles ont des secteurs différents et des degrés de sophistication différents.

• (1605)

Gabriel Ste-Marie: Merci.

Est-ce que vous parlez aux chambres de commerce au sud de la frontière, à vos vis-à-vis, pour qu'elles fassent pression sur leur gouvernement?

Vincent Caron: Absolument.

En fait, le mois dernier, j'étais à Washington avec Jean-Pierre Giroux, le président du Consortium pour l'excellence manufacturière. Nous étions à la chambre de commerce des États-Unis. L'an passé, nous avons fait plusieurs déclarations devant la chambre de commerce du Michigan et celle de New York.

Évidemment, nous continuons de mobiliser nos contreparties aux États-Unis. En fait, ce sont elles qui ont la voix la plus forte auprès du gouvernement. Parmi celles que nous avons rencontrées dans le milieu des affaires, aucune ne nous a dit adorer les tarifs ou vouloir que ça continue. Je crois qu'il y a un consensus important dans le milieu des affaires, parmi les petites et grandes entreprises aux États-Unis, pour que ça s'arrête.

Gabriel Ste-Marie: Merci.

J'ajouterais à ça que le dernier décret sur la tarification de l'acier et de l'aluminium semble illégal aux termes de l'ACEUM et pourrait entraîner des poursuites de la part des Américains.

À propos de la panoplie de mesures qui peuvent être mises en place pour aider les entreprises à traverser la crise, certaines PME nous ont dit ici, au Comité, qu'une subvention salariale temporaire, ponctuelle et ciblée pourrait être envisagée pour s'assurer de garder leur main-d'œuvre spécialisée, les soudeurs, les machinistes et l'expertise qu'elles ont développée. Est-ce que vos membres font référence à ça aussi?

Vincent Caron: L'assurance-emploi a déjà une option similaire dans le partage du temps qui est fait. Donc, c'est là. Toutefois, le problème qu'ont les entreprises, c'est souvent que les employés ne veulent pas non plus rester à ne rien faire. C'est pour ça que je trouve intéressante la solution d'avoir un crédit d'impôt et fédéral et provincial, qui devient un plus grand crédit d'impôt une fois combiné, et qui donne de l'argent aux entreprises pour investir dans la machinerie.

Nous avons des retards importants en matière de productivité au Canada, parce que nous n'avons pas assez de robotique. Nous n'avons pas assez d'intelligence artificielle. Nous n'avons pas assez

de technologies de pointe. Alors, il faut absolument investir là-dedans, puisque nous avons de la capacité qui est peut-être disponible. Nous pouvons l'utiliser pour installer des nouvelles technologies en usine.

Ça, c'est dans un contexte où les entreprises sont sous pression. Nous ne pouvons pas juste leur donner 10 %. Il faut rendre ça un peu plus généreux pour que ça en vaille la peine.

Gabriel Ste-Marie: Je vous remercie. Mon temps est écoulé.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Ste-Marie.

[Traduction]

Madame Dancho, vous disposez de cinq minutes.

Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Merci, monsieur le président.

C'est un honneur de siéger au Comité aujourd'hui pour parler de cette question très importante qui, je le sais, a une incidence sur des dizaines de milliers d'emplois et des milliards de dollars en PIB. Je tiens à féliciter les membres conservateurs du Comité d'avoir mis de l'avant cette question pour faire en sorte que le pays entende parler des récents changements tarifaires et de la gravité de la situation.

Je remercie les invités d'aujourd'hui pour leurs témoignages d'experts.

Monsieur Lecours, je veux m'assurer que les gens comprennent bien de quoi nous parlons lorsqu'il est question des changements. J'aimerais commencer par une question de base. Pourriez-vous décrire, en termes très simples, ce qu'est un moule? D'après ce que je comprends, il s'agit d'un produit qui contient des pièces métalliques. On y verse du polymère, du plastique ou du métal pour en faire une pièce. C'est un élément essentiel de la fabrication.

Pouvez-vous me corriger à ce sujet ou simplement fournir une explication simple à quelqu'un qui ne sait peut-être pas ce qu'est un moule et pourquoi il est si important pour notre capacité industrielle?

• (1610)

Marc Lecours: Un moule, c'est très simple. Toute pièce en plastique que vous voyez, que ce soit un téléphone ou une paire de lunettes, doit être fabriquée avec un moule.

Raquel Dancho: D'accord, alors nous n'aurions pas de voitures, de machinerie ou quoi que ce soit d'autre sans les moules. Le Canada fait des milliards de dollars en exportant ces produits, principalement aux États-Unis, n'est-ce pas?

Marc Lecours: Exactement.

Raquel Dancho: D'accord.

Pour que les choses soient bien claires au sujet de la modification tarifaire, un tarif était imposé sur les pièces métalliques des moules, des matrices et des outils, etc. C'était quelques milliers de dollars, ce qui faisait mal à l'industrie, mais elle arrivait à survivre. Ensuite — et corrigez-moi si je me trompe —, un changement tarifaire a donné lieu à un tarif sur l'ensemble du moule, ce qui a fait passer le tarif à des dizaines de milliers de dollars par moule. Est-ce exact?

Marc Lecours: C'est exact. Il y avait des tarifs de 10 à 15 % sur les matériaux. À partir du 2 avril, je crois, le montant a été porté à la facture complète. C'est catastrophique pour notre industrie.

Raquel Dancho: Si ces tarifs ne sont pas éliminés et que ce problème n'est pas réglé, ce sera catastrophique pour l'industrie. Est-ce exact?

Marc Lecours: Oui.

Raquel Dancho: D'après ce que nous avons compris des témoignages, au Canada, cela représente environ 58 000 emplois directs de grande valeur et bien rémunérés, jusqu'à 200 000 emplois indirects et jusqu'à 3 milliards de dollars d'activité économique à Windsor seulement. Nous savons que le Québec occupe également une place importante dans ce secteur.

C'est vraiment dévastateur. Ce changement tarifaire nous pousse au bord du gouffre. Est-ce une bonne lecture de la situation?

Marc Lecours: C'est exact. Je pense que nous devons agir rapidement pour essayer d'intercepter ce problème.

Raquel Dancho: D'accord. Merci.

Monsieur Caron, vous avez fait d'excellentes observations sur des solutions possibles. Pour que je comprenne bien votre position, vous dites que même si les subventions gouvernementales peuvent aider temporairement, la seule véritable solution à long terme pour assurer la viabilité de cette industrie au Canada est l'élimination complète des tarifs. Est-ce exact?

Vincent Caron: Oui, dans les circonstances actuelles, mais je suppose que l'on peut aussi se demander si ces entreprises peuvent trouver d'autres sources de demande pour ce qu'elles font. Ce n'est pas toujours simple. Si vous faites partie d'une chaîne d'approvisionnement dans laquelle vous fournissez des services à un fabricant d'équipement d'origine qui se trouve de l'autre côté de la frontière, ce n'est évidemment pas possible. Dans certains cas, le réoutillage en vue de l'approvisionnement pour d'autres sources représente un changement important, et les entreprises n'ont peut-être pas l'expertise ou les moyens nécessaires pour le faire, mais je suppose que c'est toujours une possibilité.

Raquel Dancho: D'accord. J'imagine que cela nécessiterait beaucoup de capitaux. Certaines entreprises vont peut-être survivre. Elles peuvent avoir le capital nécessaire pour adapter rapidement leur machinerie afin de fabriquer un autre moule et trouver un nouvel acheteur dans une autre industrie ou peut-être dans un autre pays. C'est peut-être une autre façon pour certaines de ces entreprises de survivre. Est-ce exact?

Vincent Caron: C'est exact.

Raquel Dancho: C'est exact, mais la meilleure option serait d'éliminer les tarifs, j'imagine.

Vincent Caron: Évidemment, et encore une fois, la situation touche aussi les entreprises américaines que nous avons rencontrées aux États-Unis.

Raquel Dancho: Je vous remercie. C'est un excellent point.

D'autres témoins nous ont parlé de cette idée voulant que nos fabricants de moules commencent à vendre leurs produits à la Chine ou à l'Europe, et certains ont dit que c'était tout à fait ridicule. Il est tout simplement impossible que nous puissions vendre nos produits à la Chine. Nos prix ne sont pas concurrentiels, et l'Europe utilise d'autres types de moules pour d'autres types de voitures. Ce n'est pas comme si nous pouvions claquer des doigts et nous tourner rapidement vers de nouveaux marchés. Est-ce une évaluation juste de la situation?

Vincent Caron: Je dirais que c'est exact. Si vous avez de l'équipement adapté à certains produits, vous ne pouvez pas simplement

aller chercher une autre pièce chez Walmart, ou trouver un autre fournisseur. Encore une fois, c'est un processus très complexe.

Non. La capacité de pivoter, en particulier pour les petites entreprises, est limitée.

Raquel Dancho: Je vous remercie tous les deux de vos témoignages.

Le président: Merci beaucoup, madame Dancho.

Monsieur Danko, vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, monsieur le président.

En tant que député, je représente Hamilton-Ouest, Ancaster et Dundas. Hamilton est le centre industriel du Canada depuis un siècle. Des membres de ma famille ont travaillé chez Dofasco, Westinghouse et Stelco. Je connais très bien ce volet de la fabrication industrielle et son importance pour une municipalité.

De façon particulière, Hamilton est l'une des municipalités du Canada les plus touchées par les tarifs douaniers qui sont imposés. Il ne fait aucun doute que la situation a une incidence directe sur les entreprises, mais aussi sur les familles et les travailleurs, en raison de l'incertitude qui règne. Elle a aussi une incidence sur leur vie quotidienne.

Pour revenir au début de la conversation, le gouvernement des États-Unis a lancé une guerre commerciale contre le Canada de façon unilatérale; son objectif est de détruire l'économie canadienne et de ramener les entreprises aux États-Unis. D'après mes discussions avec des chefs d'entreprise à Hamilton, des dirigeants de l'industrie ou des représentants syndicaux, des familles, des représentants de nos chambres de commerce locales et des organisations manufacturières et industrielles, il est évident que nous voulons tous une résolution à ce conflit, mais nous reconnaissons que nous ne représentons qu'un côté du conflit, et ce que j'entends constamment, c'est que le Canada ne peut pas accepter une mauvaise entente.

Monsieur Caron, je pense que vous l'avez dit très clairement. Nous ne pouvons pas accepter qu'on soutire de l'argent aux petites entreprises. Encore une fois, ce que j'ai entendu, c'est que le fait de capituler ou d'accepter de mauvaises conditions pour le Canada est en fait pire que de continuer à se battre et à négocier, même avec une administration américaine hostile.

Monsieur Caron, je vais vous donner l'occasion de nous en dire plus à ce sujet et sur ce que vous disent vos membres également.

• (1615)

Vincent Caron: Merci.

Je tiens simplement à dire qu'il y a beaucoup de préoccupations, de toute évidence, du côté des métaux ouvrés. C'est ce sur quoi nous nous concentrons aujourd'hui, mais nous constatons également, dans votre collectivité, des répercussions importantes sur l'industrie du métal de première fusion. En fait, elles sont liées, parce que ces petites entreprises veulent acheter de l'acier canadien. Lorsque leur capacité diminue, c'est la clientèle de Dofasco ou d'Algoma qui en souffre.

C'est aussi la raison pour laquelle Greg Dunnett, le président-directeur général de la Chambre de commerce de Hamilton, a apporté son soutien à la déclaration que nous avons faite aujourd'hui. Je vais simplement répéter que nous ne pouvons évidemment pas accepter une situation où on nous demande des concessions pour que nous puissions, essentiellement, garder nos entreprises, maintenir notre prospérité économique et conserver les emplois des gens qui bâtissent notre pays. Les modalités d'un accord commercial sont habituellement négociées sur une base gagnant-gagnant, et en tenant compte des interrelations dans la chaîne d'approvisionnement. Ce genre de logique — tu gagnes, je perds, ou vice versa — ne s'applique pas honnêtement à la façon dont notre économie est construite.

C'est pourquoi, lorsque nous sommes allés à Washington, toutes les entreprises, sans exception, nous ont dit qu'elles n'appuyaient pas les droits de douane et qu'elles voulaient un règlement. On peut penser à l'acier, au secteur automobile et même à l'aluminium. Certaines communautés à Kingston dépendent vraiment de l'aluminium qui traverse la frontière à trois ou quatre reprises. Encore une fois, tout est interrelié.

Nous n'appuyons pas cette logique: nous pensons que les négociations doivent se dérouler sur une base gagnant-gagnant entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, et les entreprises américaines sont d'accord avec cela.

John-Paul Danko: Je suis désolé. Je ne veux pas vous interrompre, mais je veux avoir assez de temps pour vous poser une question complémentaire.

Dans votre réponse à M. Ste-Marie, vous avez dit que les droits de douane américains sont en fait extrêmement dommageables pour les entreprises américaines. Ils font grimper l'inflation américaine. Ils causent des pertes d'emplois aux États-Unis.

Pour terminer ma question, pourriez-vous nous parler des chambres de commerce, de ce que vous disent les chefs d'entreprise aux États-Unis, et des pressions qu'ils exercent sur Washington pour obtenir un règlement?

Vincent Caron: Ce sont deux questions séparées, mais je dirais que les répercussions sur les États-Unis sont très claires. Il suffit de regarder les données du Bureau of Labor Statistics des États-Unis. Depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, le secteur manufacturier aux États-Unis a perdu à peu près 100 000 emplois. On parle donc d'une perte de 100 000 emplois et d'un gouvernement qui a dit: « Nous instaurons des droits de douane pour rétablir le secteur manufacturier. » Quelque chose ne va pas ici.

De toute évidence, ce qui se passe, c'est que le coût des intrants des fabricants monte en flèche. Qui plus est, il n'y a pas de certitude d'approvisionnement pour quoi que ce soit, sauf pour ce qui est fabriqué aux États-Unis. Si on prend l'ensemble de l'économie américaine, il est absolument impossible pour les États-Unis de développer ce genre de capacité industrielle du jour au lendemain, surtout dans un environnement où il n'y a aucune certitude, d'une semaine à l'autre, d'un mois à l'autre, sur la nature des accords commerciaux.

Aucun pays dans le monde ne peut vivre en vase clos, et c'est pourquoi on assiste à une expérience économique qui est clairement un fiasco et qui suscitera une réaction de la part des électeurs américains. C'est ce que nous pensons, mais le problème que nous avons, c'est que nos entreprises ne peuvent pas attendre aussi longtemps, alors nous devons les soutenir pour les aider à traverser cette période.

• (1620)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Danko.

[Français]

Monsieur Ste-Marie, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lecours, dans tout ce que vous nous avez raconté jusqu'à maintenant, vous avez soulevé la question de l'accès à de l'information juste et crédible. Vous disiez que vous posez des questions aux spécialistes en droits de douane, aux comptables et aux avocats, mais même eux ne sont pas certains de l'impact des décrets sur votre production. D'autres témoins sont venus nous dire ça. Ça coûte souvent des centaines de dollars l'heure pour parler à des spécialistes, alors qu'on n'est même pas certain d'avoir de l'information claire.

Est-ce que vous jugez qu'il serait utile d'avoir une ligne consacrée à ça ou un point de contact pour obtenir des réponses à vos questions? Il pourrait s'agir des gens d'un ministère, d'un organisme comme Exportation et développement Canada ou du réseau des chambres de commerce, comme l'a soulevé M. Caron. Est-ce que c'est un service qui pourrait vous aider, vous et les entreprises comme la vôtre?

[Traduction]

Marc Lecours: Oui, c'est une excellente idée. Nous dépensons des milliers et des milliers de dollars, en effet, afin d'obtenir des réponses en temps opportun de nos courtiers en douane, mais comme vous l'avez dit, il n'y a pas de réponse définitive dans l'immédiat.

Les choses changent si rapidement, et nous devons nous tenir au courant, alors ce serait une bonne idée de pouvoir se renseigner pour savoir où ces droits seront appliqués et connaître les règles du jeu, essentiellement.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: D'accord. Je vous remercie.

Comme il me reste peu de temps, et que ça en a pris un peu pour installer le système d'interprétation, je vais m'arrêter ici, monsieur le président. Je vous remercie.

Le président: C'est gentil, monsieur Ste-Marie, mais, sérieusement, ce n'était pas de votre faute. Est-ce que vous voulez 30 secondes de plus?

Gabriel Ste-Marie: Non, c'est bon.

Le président: D'accord. Merci.

[Traduction]

Madame Borrelli, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Kathy Borrelli: Monsieur Bates, merci d'être avec nous aujourd'hui.

Bon nombre des propriétaires et des gestionnaires des ateliers de fabrication de moules, d'outils et de matrices de la région de Windsor ne demandent pas nécessairement d'aide financière à ce stade-ci. Ce qu'ils veulent vraiment, c'est un plan. Ils pensent pouvoir faire face à cette crise pendant encore un ou deux mois, mais ils ont besoin d'un plan pour l'avenir, et ils aimeraient un plan où il n'y a pas de droits de douane. Ils veulent un répit. Ils veulent que les droits de douane imposés au titre de l'article 232 disparaissent. Ils veulent commercer avec les États-Unis sans droits de douane.

J'espère vraiment que ce sera le cas. Cependant, si cela ne se produit pas, nous allons voir des entreprises déménager aux États-Unis, fermer leurs portes ou se réorienter.

Elles pourraient notamment se tourner vers l'approvisionnement pour notre industrie de la défense.

Quels changements faudrait-il apporter aux processus d'approvisionnement pour veiller à ce que les PME puissent, de façon réaliste, soumissionner pour ces contrats?

• (1625)

Jason Bates: L'un des deux autres témoins en a parlé. En ce qui concerne le secteur de la défense, il y a des obstacles à surmonter. Il est difficile d'obtenir les approbations. Les niveaux de cybersécurité à respecter sont prohibitifs. C'est beaucoup de travail et cela coûte cher. Les volumes pour la défense ne sont pas les mêmes que pour l'industrie automobile ou d'autres industries qui produisent en grande quantité, et les entreprises devraient donc s'adapter à cela.

C'est une avenue, mais il y a assurément des obstacles à surmonter pour y arriver. Aplanir certains de ces obstacles et donner aux entreprises les ressources nécessaires pour les surmonter seraient des mesures positives. Il y a un fort intérêt pour la défense en ce moment, et EMC organise des séances d'information sur le secteur de la défense dans tout le pays. Quelque 500 fabricants y ont participé au cours des deux dernières semaines. Les entreprises souhaitent en savoir plus, c'est certain, mais il y a des obstacles à aplanir pour pouvoir y arriver.

Kathy Borrelli: Merci.

Monsieur le président, je vais céder le reste de mon temps à Mme Dancho.

Raquel Dancho: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins, les députés conservateurs et les autres qui ont travaillé fort pour attirer l'attention sur cette question.

Monsieur le président, je suis préoccupée par le fait que nous n'avons pas entendu de réponse solide de la part du gouvernement libéral sur ce qu'il prévoit faire à ce sujet. Je pense que c'est très important. On n'en est plus aux droits de douane initiaux qui étaient inconfortables, mais qui n'étaient pas existentiels. Aujourd'hui, les témoins nous disent les uns après les autres que si cela ne change pas, c'est tout un secteur de notre économie qui disparaîtra, avec ses plus de 58 000 emplois, en touchant aussi potentiellement 200 000 emplois indirects et en réduisant le PIB de notre économie de plusieurs milliards de dollars.

Je crains, monsieur le président, que nous ne sachions pas encore ce que le premier ministre prévoit faire à ce sujet. En fait, tout ce que nous avons entendu, ce sont nos homologues américains qui disent que le gouvernement canadien n'est pas à la table des négociations. Cela fait plus d'un an. On a promis à maintes reprises que des ententes allaient être conclues. Cependant, non seulement n'y a-t-il pas eu d'allègement de droits de douane, mais la situation empire. Au cours des dernières semaines, nous avons entendu dire que la situation est bien pire, en fait, qu'auparavant, et qu'elle était déjà désastreuse pour de nombreuses industries.

Monsieur le président, comme il s'agit de la dernière réunion, je crois fermement que nous allons demander des comptes au gouvernement. Je vais donc proposer la motion suivante:

Que, étant donné que:

le gouvernement libéral n'a pas réussi à conclure une entente avec les États-Unis, entraînant la perte de milliers d'emplois canadiens dans des secteurs industriels clés, et mettant des milliers d'autres emplois en péril;

les récentes modifications tarifaires américaines en vertu de l'article 232 du Trade Expansion Act of 1962 ont considérablement accru les coûts pour les exportateurs canadiens, transformant une situation déjà grave en une menace existentielle pour des industries telles que la fabrication de moules, l'acier et l'aluminium, ainsi que le secteur automobile;

la fabrication de moules et les industries en amont connexes constituent un pilier fondamental de la base manufacturière canadienne et sont essentielles à la souveraineté économique et à l'autonomie industrielle du Canada;

malgré des promesses répétées, le premier ministre n'a pas réussi à offrir un allègement concret ni à améliorer les conditions commerciales, alors que les différends avec les États-Unis continuent de s'intensifier;

Le Comité demande au premier ministre de conclure enfin une entente avec les États-Unis qui mette fin à ces tarifs, rétablisse la stabilité et protège les emplois canadiens ainsi que la compétitivité à long terme de la base industrielle du Canada; et que le Comité fasse rapport de cette recommandation à la Chambre.

Monsieur le président, nous allons faire circuler la version entièrement bilingue de cette motion dans un instant.

Merci.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: J'invoque le Règlement, monsieur le président: les interprètes font un travail extraordinaire, mais il est d'usage de fournir une version bilingue du texte aux interprètes avant de présenter une motion.

Le président: Absolument.

Nous allons suspendre la séance quelques minutes.

[Traduction]

Il faut que le libellé de la motion soit fourni aux membres dans les deux langues officielles, ce qui, je crois, n'a pas encore été fait.

Chers témoins, je vais vous donner congé plus tôt que prévu aujourd'hui, parce que cela va nous prendre un peu de temps, et nous en étions à la fin de la période de questions. Je tiens à vous remercier de vous être mis à notre disposition, en particulier avec un court préavis.

Comme il en a été question au cours des dernières réunions et comme vous l'avez répété tous les trois ici aujourd'hui, la situation n'est pas facile, et nous comprenons très bien les répercussions que cela a sur vous personnellement et professionnellement, et sur les membres de vos communautés. Vous êtes tous ici pour défendre de votre mieux le secteur afin d'améliorer la situation sur le terrain, et nous vous en sommes très reconnaissants. Nous vous sommes aussi reconnaissants des conseils que vous nous avez donnés aujourd'hui et qui nous seront utiles pour préparer notre rapport et nos recommandations au gouvernement.

Je remercie encore une fois les témoins de s'être rendus disponibles.

Chers collègues, je vais suspendre la séance quelques instants. Je suggère que les partis prennent quelques minutes pour discuter entre eux. Nous avons des témoins qui attendent pour poursuivre les discussions pendant une autre heure. Je rappelle au Comité que nous avons tous convenu de tenir ces réunions d'urgence. Je ne voudrais pas que la dernière heure consacrée à ces témoignages soit interrompue, alors j'espère que nous pourrions en arriver à un compromis négocié.

La séance est suspendue.

• (1630) _____ (Pause) _____

• (1640)

Le président: Chers collègues, veuillez patienter un instant pendant que je fais le point, puis nous reprendrons nos travaux.

Comme vous l'avez entendu il y a quelques instants, Mme Dancho a présenté une motion. Ce que nous avons fait dans le passé, lorsqu'une motion est présentée par un député et qu'il reste des témoins à entendre lors d'une réunion régulière prévue, est de convenir, devant les caméras, de mettre les discussions sur la motion sur pause afin de permettre aux témoins d'être entendus.

Nous avons convoqué une série de réunions d'urgence, et il s'agit de la troisième de trois. Il reste 60 minutes et quatre témoins sont avec nous pour témoigner.

Selon l'entente qui a été conclue, nous allons procéder comme d'habitude pour les 45 prochaines minutes environ; nos témoins disposeront de cinq minutes pour leurs déclarations préliminaires, puis nous passerons aux séries de questions. Pour la première série, chaque parti disposera de six minutes, et pour la deuxième, ce sera cinq minutes pour les conservateurs, cinq minutes pour les libéraux et deux minutes et demie pour le Bloc. Nous allons supprimer les 10 dernières minutes.

Dès que ce sera fait, pour respecter l'esprit de ce que nous avons convenu de faire afin de pouvoir entendre nos témoins, nous passons à la motion.

Est-ce que tout le monde comprend?

Des députés: Oui.

Le président: En résumé, nous mettons la motion sur pause pour pouvoir entendre nos témoins, puis nous reprendrons nos travaux.

Nous accueillons le président d'Aalbers Tool and Mold Inc., Aaron Aalbers, qui se joint à nous virtuellement.

Merci beaucoup de vous être rendu disponible, monsieur.

Nous accueillons aussi Flavio Volpe, président de l'Association des fabricants de pièces d'automobile.

[Français]

Nous accueillons Mathieu Lavigne, vice-président de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

[Traduction]

Il est accompagné de Hubert Rioux, directeur économique.

Nous allons entendre les déclarations préliminaires. Je confirme que les tests ont été faits pour tous ceux qui se joignent à nous.

• (1645)

[Français]

Monsieur Lavigne, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mathieu Lavigne (vice-président, Affaires publiques et économiques, Fédération des chambres de commerce du Québec): Bonjour, monsieur le président. Bonjour, mesdames et messieurs les députés.

Je suis Mathieu Lavigne, vice-président des affaires publiques et économiques à la Fédération des chambres de commerce du Québec. Je suis accompagné de mon collègue Hubert Rioux. Je vais

faire une introduction rapide, et M. Rioux va continuer la présentation pour vous transmettre la substance de nos propos.

Pour résumer les choses, la Fédération des chambres de commerce du Québec réunit les 120 chambres de commerce locales du Québec, et est la chambre nationale ou provinciale du Québec. Elle compte 1 000 entreprises membres et représente un total de 40 000 entreprises de tous les secteurs d'activités, de toutes les régions et de toutes les tailles au Québec. Un grand nombre d'entreprises sont directement touchées par le sujet de la consultation d'aujourd'hui.

Maintenant que j'ai expliqué qui nous sommes, je vais laisser mon collègue vous présenter nos arguments sur le sujet.

Hubert Rioux (directeur économique, Fédération des chambres de commerce du Québec): Merci, monsieur Lavigne.

Je remercie tout le monde de nous recevoir.

Il y a effectivement beaucoup d'entreprises au Québec, et évidemment ailleurs au Canada, qui font face à un bouleversement commercial majeur découlant non seulement du taux des droits de douane américains imposés en vertu de l'article 232, mais surtout du changement fondamental de leur mode d'application.

La décision d'appliquer désormais les droits de douane *ad valorem*, c'est-à-dire sur la valeur totale des produits plutôt que sur la valeur relative des intrants en acier, en aluminium ou en cuivre, a des répercussions extrêmement graves. C'est un changement technique qui a des répercussions économiques disproportionnées. Concrètement, plus un produit est transformé et a une forte valeur ajoutée, plus il est pénalisé. Le résultat est que des entreprises de deuxième ou de troisième transformation, qui constituent le cœur du tissu manufacturier québécois, notamment, sont « surpénalisées ». Leurs marges brutes, qui sont déjà minces dans bien des cas, sont donc entièrement ou presque entièrement éliminées à cause des droits de douane. Dans plusieurs cas, le marché américain devient économiquement inaccessible, parce que ces droits de douane rendent nos produits non concurrentiels. Des entreprises dont les produits étaient et demeurent conformes à l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, ou ACEUM, sont aujourd'hui sujettes à des droits de douane effectifs de 25 % sur la valeur totale de leurs produits, ce qui est tout simplement insoutenable.

Il est essentiel de le dire clairement devant le Comité aujourd'hui: en réalité, l'application *ad valorem* des droits de douane en vertu de l'article 232 rend l'ACEUM inopérant à l'heure actuelle. Les entreprises qui respectent les règles d'origine de l'ACEUM et qui ont structuré leur chaîne d'approvisionnement en fonction de l'Accord sont quand même sujettes à des droits de douane punitifs, sans prévisibilité ni recours efficaces à court terme.

Tout ça mine la crédibilité même du cadre commercial nord-américain, décourage l'investissement au Canada et au Québec, et accélère les décisions de délocalisation vers les États-Unis, non pas par choix stratégique, dans la plupart des cas, mais tout simplement par nécessité de survie.

Pour nous, à court terme, le défi le plus critique est celui des liquidités. D'ailleurs, la réplique tarifaire canadienne, combinée au fardeau administratif et au long délai associé au processus de remise, oblige les entreprises à financer les droits de douane en amont, donc au détriment de leurs activités, de leurs projets d'investissement et, ultimement, de l'emploi, évidemment.

Nous avons recueilli plusieurs témoignages sans équivoque auprès de nos membres: des projets d'acquisition ou d'expansion sont suspendus, et des contrats sont perdus ou seront perdus dès leur renégociation, notamment avec les clients américains. Donc, il y aura des décisions de transfert d'activités vers les États-Unis qui seront prises. D'ailleurs, certains transferts sont déjà en cours.

Face à cette situation, la Fédération des chambres de commerce du Québec s'attend à des mesures rapides, ciblées et structurelles.

Nous avons plusieurs recommandations à court terme.

Premièrement, dans la plus large mesure du possible, il faudrait éviter l'imposition d'une nouvelle réponse tarifaire sur les importations d'intrants intermédiaires et de produits semi-finis en provenance des États-Unis, et donc, le cas échéant, de limiter cette réponse aux produits finis qui font concurrence à des produits équivalents déjà fabriqués au Canada;

Deuxièmement, il faudrait assurer le rétablissement immédiat et la prolongation des remises horizontales sur la réponse tarifaire applicable aux importations d'acier et d'aluminium en provenance des États-Unis, et ce, pour l'ensemble des secteurs manufacturiers, jusqu'à l'abrogation complète de cette réponse tarifaire.

Troisièmement, il faudrait assurer un renversement du fardeau de la preuve pour les processus de remise par entreprise. Selon nous, les remises devraient être accordées d'emblée, et ce serait ensuite à l'Agence des services frontaliers du Canada de démontrer, au moyen d'enquêtes, l'existence d'une capacité canadienne équivalente.

Quatrièmement, il faudrait une meilleure promotion du Programme de drawback auprès des manufacturiers qui exportent, avec une voie d'accès accélérée pour les transformateurs d'acier, d'aluminium et de cuivre.

Cinquièmement, il faudrait relancer immédiatement l'Initiative régionale de réponse tarifaire, qui est cruciale pour les petites et moyennes entreprises dans le contexte actuel, et assurer le maintien de cette initiative jusqu'à l'abrogation des droits de douane actuels.

Finalement, nous croyons qu'il est essentiel que tous les revenus générés par les droits de douane canadiens applicables aux produits américains ou étrangers, notamment chinois, soient entièrement réaffectés et consacrés au soutien des entreprises et des secteurs touchés plutôt que versés au Fonds du revenu consolidé.

Ces mesures sont essentielles à court terme, mais elles ne remplacent pas l'essentiel: des progrès rapides et tangibles dans les discussions avec Washington sur les droits de douane imposés en vertu de l'article 232. Sans ça, l'ACEUM va continuer d'exister sur papier, mais d'être violé dans son esprit, voire sa lettre, comme c'est le cas en ce moment.

Nous serons heureux de répondre à vos questions.

• (1650)

Le président: Merci à vous deux.

[Traduction]

Monsieur Aalbers, c'est à vous. Vous avez cinq minutes.

Aaron Aalbers (président, Aalbers Tool and Mold Inc.): Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui dans le cadre de cette étude.

Je m'appelle Aaron Aalbers. Je suis le président d'Aalbers Tool and Mold, une entreprise d'outillage basée à Windsor, en Ontario. Mes recommandations reprennent en grande partie celles de l'intervenant précédent, alors je vais plutôt me concentrer sur l'expérience plus personnelle de nos difficultés.

Nous concevons et fabriquons des moules à injection de plastique de précision qui sont utilisés dans les industries manufacturières de pointe au Canada, en particulier le secteur de l'automobile dans la région de Windsor-Essex. Notre entreprise a été fondée en 1982 et est passée d'un seul employé à plus de 135 aujourd'hui, et nos ventes s'élèvent en moyenne à 24 millions de dollars dans un marché très concurrentiel.

Dans cette industrie, en raison du temps nécessaire à nos clients pour planifier et organiser la production complète des pièces automobiles, et du temps dont nous avons besoin pour le codage et les négociations contractuelles... Il faut souvent plusieurs mois, voire un an ou plus, avant que nous obtenions le feu vert pour commencer le travail. Depuis notre création, nous n'avons jamais eu à faire face à des problèmes comme ceux liés aux droits de douane imposés au titre de l'article 232. La fluctuation soudaine des valeurs, le manque de clarté sur ce qui est et n'est pas touché, et les ambiguïtés quant à la façon même de calculer le coût des droits ont grandement nui à notre capacité de présenter des soumissions exactes et de rivaliser avec nos concurrents pour obtenir des contrats.

Après avoir retardé de nombreux projets l'an dernier, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos clients basés aux États-Unis pour déterminer la nature de ces droits et leur application, car ils ont une incidence sur leurs plans de production. Il était entendu que si les moules utilisaient de l'acier américain, ils seraient exemptés des droits imposés, et nos clients seraient en mesure d'obtenir des moules de haute qualité fabriqués au Canada à un coût raisonnable pour commencer la production.

Depuis le début de l'année, de nombreux projets ont pu démarrer en raison de cette entente, ce qui a créé un boom important sur le marché de l'automobile après une période de ralentissement l'an dernier. Nous avons investi dans la croissance de notre entreprise pendant cette période afin de gérer la charge de travail supplémentaire. Malheureusement, une fois de plus, après les derniers changements apportés à la façon dont ces droits de douane s'appliquent, nous devons revoir les plans et les engagements liés à des projets de plusieurs millions de dollars avec nos clients.

Conformément à la déclaration du 2 avril du président des États-Unis, tous les contrats que nous avons conclus avec nos clients américains sont maintenant visés par des droits de douane de 10 %, même si, pour la plupart de ces projets, l'acier est américain et nous coûte plus cher. Notre part actuelle du travail est touchée, car nous avons déjà reçu un bon de commande et nous nous sommes entendus sur les prix. On parle de plus de 15 millions de dollars canadiens, ce qui représente une part importante de nos ventes annuelles.

Notre industrie était protégée et couverte par l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis-Mexique, l'ACEUM, la main-d'œuvre et les produits étant exemptés de droits. Nous devons maintenant travailler avec nos clients, qui sont soudainement obligés de payer des droits de douane sur la valeur marchande totale d'un produit protégé par l'ACEUM. Ces problèmes rendent impossibles la planification à long terme et la comptabilisation des coûts dans un environnement de production qui l'exige. Si nous ne remédions pas à ces problèmes, je crains que bon nombre de ces projets soient mis en veilleuse et gèlent la croissance dans laquelle nous avons déjà investi. À long terme, de nombreuses installations de production risquent d'avoir du mal à poursuivre leurs activités en raison d'une incapacité à calculer avec précision les coûts dans une industrie où les marges sont très serrées.

Merci, monsieur le président. Je me ferai un plaisir de vous parler plus en détail de notre expérience et de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Aalbers.

Monsieur Volpe, la parole est à vous pour cinq minutes tout au plus.

Flavio Volpe (président, Association des fabricants de pièces d'automobile): Merci. Vous ne me connaissez pas très bien, mais je vais essayer de m'en tenir aux cinq minutes allouées.

Je vais être franc, car je pense que les deux témoins ont été très précis quant à leur secteur d'activité.

Permettez-moi de diviser le secteur automobile nord-américain en quatre volets.

Dans le premier volet, il y a les matériaux qui entrent dans la fabrication des véhicules et ceux qui servent à la fabrication des outils d'usinage de pièces de véhicules. C'est un enjeu; c'est un ensemble d'enjeux avec lequel nous devons composer.

Dans le deuxième volet, il y a l'outillage. Cela comprend, en particulier, les moules et les outils spécifiques à la fabrication de véhicules. La Chine est le principal concurrent, et ce, depuis 15 ans, pour de nombreuses raisons. Voilà la véritable concurrence. Cela a été le canari dans la mine pour le secteur de l'automobile nord-américain. Ce que les Chinois ont réussi à faire pour gagner des parts de marché et éroder la base en Amérique du Nord est une leçon à retenir pour le reste d'entre nous.

Dans le troisième volet, il y a les pièces. Nous utilisons les outils pour fabriquer les pièces, et les fournisseurs de pièces fabriquent 75 % d'un véhicule.

Enfin, il y a le dernier volet, qui est celui de l'automobile. C'est le seul qui touche les consommateurs.

Ces messieurs, ici, et d'autres témoins qui ont comparu précédemment ont indiqué que le délai entre la présentation d'un devis et la livraison d'un outil fait en sorte que l'un a lieu avant la mise à jour des droits de douane et l'autre, après. Les droits de douane frappent après que les coûts des travaux sont établis, et les clients — tant les fournisseurs de pièces que les usines de montage de véhicules automobiles — s'attendent à ce que les fabricants de moules et d'outils absorbent ces coûts. Si nous perdons cette capacité, ce sera le premier domino à tomber.

L'industrie a connu une crise en 2021 et 2022, lorsque le secteur de l'automobile a cessé de fournir les puces requises pour les systèmes complexes. Lorsque l'industrie a essayé de récupérer ce sec-

teur d'activité, elle a constaté que la demande de puces était forte, car le reste du monde en avait besoin pour les nouveaux biens de consommation électroniques que les gens s'arrachaient en raison du confinement. Cela a eu une incidence sur les volumes, le prix des véhicules et le coût des pièces, mais cela a aussi réduit l'effet de levier des entreprises canadiennes et des entreprises concentrées autour de Detroit, dont le secteur canadien de l'automobile fait partie.

À court terme, c'est avantageux pour le secteur américain des moules. À long terme, à mesure que cette grappe réduit... La grappe dont Aalbers Tool and Mold fait partie est l'une des cinq principales grappes d'expertise et de capacité au monde pour la fabrication de moules. À mesure que cette capacité s'érode et que les clients de la grappe de Detroit — dont l'Ontario et le Québec font partie — perdent des options canadiennes, l'option chinoise semble de plus en plus réelle.

Que devons-nous faire? Contrairement aux Américains, nous n'avons pas de débouchés dans les secteurs de la défense et de l'aérospatiale ni autant de possibilités dans le secteur de l'automobile. Étant donné les nouvelles dépenses en défense et les nouveaux programmes de soutien au secteur de l'automobile et des pièces, nous avons notamment cherché des façons, en collaboration avec la CTMA — l'association des fabricants d'outils et de machinerie au pays — et l'association des fabricants de moules, d'obliger ces entreprises à acheter des outils localement ou de les récompenser pour l'avoir fait.

Si je travaillais dans un atelier d'outillage à Windsor, je serais probablement le plus jeune. Il s'agit généralement d'entreprises indépendantes à la recherche d'un plan de relève et qui souhaitent habituellement parler de « la prochaine génération ». Tout cela pousse la valeur des entreprises à la baisse ou les rend invendables. Ces entrepreneurs doivent donc rester plus longtemps alors qu'ils luttent contre des forces qui échappent totalement à leur contrôle. Ils sont le canari dans la mine de charbon, et je suis très heureux de représenter certains de leurs intérêts, ne serait-ce que pour ce court moment. S'ils disparaissent, cela érodera également une partie des piliers déjà fragiles du secteur des pièces d'automobile au Canada.

Merci.

• (1655)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Volpe.

Monsieur Lewis, vous avez la parole pour six minutes.

• (1700)

Chris Lewis (Essex, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président. Je vous en suis reconnaissant.

Merci beaucoup à tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

Je vais d'abord m'adresser à M. Volpe.

Merci beaucoup d'être venu jusqu'à Ottawa pour participer à cette étude très importante. Nous vous en sommes reconnaissants.

Vous avez été récemment nommé au Comité consultatif sur les relations économiques entre le Canada et les États-Unis. Je vous en félicite, bien sûr.

Quel est le mandat de ce comité?

Flavio Volpe: Son mandat est de présenter en toute honnêteté des conseils, des perspectives et des données à l'équipe de négociation canadienne tandis qu'elle se prépare à l'examen de l'ACEUM et à toute négociation connexe, peut-être, sur les multiples droits de douane imposés par les États-Unis.

Chris Lewis: Merci, monsieur Volpe.

À quand remonte la dernière fois où vous — ou le comité consultatif — avez fait le point sur la situation critique à Essex-Windsor avec le premier ministre, le ministre LeBlanc, la ministre Jolyet peut-être le premier ministre Ford?

Flavio Volpe: C'était il y a environ quatre heures et demie.

Chris Lewis: C'est excellent.

Je sais que vous ne pouvez pas divulguer grand-chose, mais qu'ont-ils dit? Compréhendent-ils l'urgence de la situation?

Flavio Volpe: Je pense qu'il est très bien compris que le secteur industriel canadien, en particulier dans le sud-ouest de l'Ontario et dans toutes les collectivités situées entre London et Windsor — avec toutes mes excuses à Hamilton, Burlington et Guelph —, est le plus durement touché. C'est sur ces régions qu'il faut se concentrer, et elles devraient être prioritaires pour toute aide que nous cherchons à obtenir.

Chris Lewis: Merci.

À quelle fréquence le comité consultatif se réunit-il, et quand la prochaine réunion aura-t-elle lieu?

Flavio Volpe: La première a eu lieu il y a quatre heures et demie.

Chris Lewis: À quelle fréquence vous réunissez-vous, et quand aura lieu la prochaine réunion?

Flavio Volpe: J'ignore quelle sera la fréquence. On nous a dit qu'on nous tiendrait au courant. Une partie aura lieu à un rythme régulier, et selon le déroulement des discussions avec les Américains.

Chris Lewis: Merci.

Vers la fin de votre témoignage, monsieur, vous avez mentionné que les fabricants de moules du Michigan s'en sortaient un peu mieux que ceux de l'Ontario actuellement, mais ce n'est pas ce que disent les propriétaires d'ateliers. La semaine dernière, ils nous ont dit qu'en réalité, le rythme des fermetures de fabricants de moules est plus rapide au Michigan qu'en Ontario. Je ne sais pas si quel-
qu'un s'est trop avancé, mais peu importe.

Jeudi dernier, nous avons accueilli un témoin de Windsor. Il a lancé une invitation personnelle au premier ministre pour qu'il visite son atelier Windsor afin d'avoir une véritable compréhension de la dynamique et de l'urgence du problème. Je n'ai pas le numéro de téléphone du premier ministre, mais je suis certain que vous, en tant que comité consultatif, avez davantage l'oreille du premier ministre que moi.

Pourriez-vous lui relayer l'invitation de cet homme? Nous pourrions vous donner son nom. Il est très important que le premier ministre se rende à Windsor-Essex.

Flavio Volpe: J'ai accueilli le premier ministre à Windsor-Essex. Il est très conscient de la situation, parce que la question est sur toutes les lèvres, là-bas. Vous pouvez certainement en témoigner personnellement. Tout le monde sait que le problème est grave. Personne ne reste silencieux à ce sujet, parce que tout le monde est touché.

Ce que je dirais à vos électeurs, à certains autres témoins ici présents et à ceux qui sont venus la semaine dernière, c'est que je ne reste pas non plus silencieux sur le sujet.

Pour répondre à votre commentaire au sujet des fabricants de moules du Michigan, il y a un volume plus important et une concentration plus forte dans cet État. Quiconque a fait cette observation la semaine dernière avait peut-être raison pour ce qui est des chiffres, mais il faut aussi tenir compte du volume de travail.

Chris Lewis: Merci beaucoup, monsieur Volpe. Je vous remercie de vos réponses très honnêtes.

Monsieur Aalbers, combien de temps encore votre entreprise peut-elle survivre, étant donné l'état actuel de l'industrie?

Aaron Aalbers: À l'heure actuelle, il est extrêmement difficile de trouver du travail aux États-Unis. Essentiellement, l'ensemble des contrats ou négociations que nous avons au début du mois — tous les appels d'offres en cours — ont été gelés en raison du caractère imprévisible de la situation que nous traversons actuellement.

Je dirais qu'à long terme, nous pourrions nous adapter si la situation devait perdurer, se stabiliser et cesser de changer constamment. Nous pourrions nous rétablir et nous maintenir à flot pendant un an et demi à deux ans. Comme la situation évolue constamment, ce n'est pas nécessairement garanti.

Chris Lewis: Merci, monsieur Aalbers.

Ma dernière question est probablement la plus importante.

Je suis conscient que cette situation est imminente. Ce n'est même pas la semaine prochaine ou le mois suivant. On nous a dit à maintes reprises que le mois de juillet pourrait être la date butoir.

Quelles mesures de soutien doit-on mettre en place immédiatement pour soutenir l'industrie et assurer sa survie à court terme?

Merci.

Aaron Aalbers: Je suis désolé. La question s'adresse-t-elle à moi?

Chris Lewis: Oui, monsieur.

Aaron Aalbers: À court terme, il s'agirait de maintenir ou de prolonger l'exonération des droits de douane de rétorsion sur les importations d'acier américain. Même si elles sont frappées de droits de douane de 10 %, c'est un argument de vente bien plus convaincant qu'un taux de 50 %, et plusieurs de nos projets pourraient peut-être aller de l'avant. En outre, cela démontrerait une position de force par rapport aux négociations et une volonté de régler le problème et d'assurer des droits de douane uniformes voire de les éliminer, tout en faisant valoir qu'on ne peut pas simplement les modifier sur un coup de tête, comme cela a été le cas.

• (1705)

Chris Lewis: Merci, monsieur Aalbers.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lewis.

Madame O'Rourke, vous avez la parole pour six minutes.

Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Aalbers, plus tôt aujourd'hui, Mme Borrelli a indiqué que les personnes à qui elle a parlé ne voulaient aucun financement. Je suis perplexe, car nous avons certainement été à l'écoute de l'industrie pour déterminer quelle solution de transition serait envisageable tandis que nos experts s'efforcent, évidemment, de résoudre les différends commerciaux avec les États-Unis.

La Chambre de commerce de Windsor-Essex a recommandé la révision et le rétablissement du cadre de remises générales et la mise en œuvre de mesures de soutien des flux de trésorerie à court terme. Évidemment, tout le monde veut régler le différend relatif aux droits de douane imposés au titre de l'article 232.

D'autres témoins ont exprimé leurs préoccupations concernant la perte de travailleurs. Selon vous, serait-il judicieux que le gouvernement offre un soutien financier à court terme afin de vous apporter, à vous et à vos travailleurs, une certaine sécurité?

Aaron Aalbers: Je pense que cela aiderait. Un des problèmes auxquels nous sommes confrontés par rapport au flux de travail, qui a été débloqué en janvier et a permis la reprise du travail dans les ateliers, c'est que l'ensemble des dépenses engagées par les ateliers resteront probablement gelées. Ce sont les entreprises locales de la région qui assumeront l'intégralité du fardeau et des coûts connexes, et elles n'ont pas la possibilité, entretemps, de transférer ces coûts à leurs clients.

Dominique O'Rourke: Merci.

[Français]

Monsieur Lavigne, est-ce que vous pourriez nous envoyer vos recommandations d'urgence?

En effet, nous parlons avec le ministre de l'Industrie et avec le ministre des Finances. Nous avons abordé la question avec le premier ministre. Ça nous ferait plaisir de non seulement inclure ces recommandations dans le rapport final du Comité, mais aussi certainement d'être des champions pour l'industrie en Ontario, au Québec et ailleurs au Canada.

Donc, est-ce que vous pourriez nous les envoyer très rapidement?

Mathieu Lavigne: Bien sûr. Nous pouvons transmettre ça par courriel immédiatement. Ça nous fait plaisir.

[Traduction]

Dominique O'Rourke: Monsieur Volpe, si nous revenons un peu en arrière — vous savez que je préside le caucus sur l'automobile —, on a maintes fois indiqué que la région de Windsor-Essex connaît d'importantes difficultés. Je ne le conteste pas. Devinez qui vient au deuxième rang dans ce rapport? C'est la ville de Guelph.

Lorsque nous avons accepté de faire cette étude, tout le monde ici autour de cette table a convenu que c'était sérieux et urgent, et nous tenions à entendre des témoins.

Monsieur Volpe, pour revenir un peu en arrière, je me souviens d'avoir entendu la présidente d'Unifor, Lana Payne, dire qu'il vaut mieux ne pas avoir d'accord qu'en avoir un mauvais.

Est-ce toujours votre position? Même si nous négocions un accord ce soir, quelles garanties le Canada aurait-il que ce sera avec un partenaire qui négocie de bonne foi?

Flavio Volpe: Tous les acteurs de l'industrie veulent y rester à long terme. Outre les questions de liquidités à court terme, qui sont utiles pour les PME, tant dans le domaine de l'outillage que dans

celui de la production en série, nous voulons avoir l'assurance que le volume d'activités et la plateforme pour lesquels l'entreprise est conçue sont bien disponibles, que ce soit sur le marché qui avait disparu en raison des droits de douane d'urgence ou en trouvant de nouveaux marchés.

Il s'agit d'une industrie fière qui a contribué à la prospérité du Canada. Elle a contribué à bâtir le Canada, mais aussi à le soutenir en période de crise. Elle s'est mobilisée pour produire tout l'équipement de protection individuelle et les ventilateurs pendant la pandémie, dans des délais très courts. L'industrie souhaite que cette voie soit restaurée. Bon nombre de recommandations ont été formulées sur la forme que devrait prendre cette nouvelle voie, mais elles présentent toutes des problèmes structurels à long terme, notamment d'importantes concessions par rapport aux droits de douane ou aux nouveaux fabricants qui n'achètent pas de la chaîne d'approvisionnement. Rien de tout cela ne fonctionne.

• (1710)

Dominique O'Rourke: J'ai une autre petite question. Vous apportez une perspective plus large de l'industrie. Je vous remercie d'avoir souligné que les fabricants de moules ont été identifiés comme étant un élément essentiel de notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons tous intérêt à nous assurer qu'ils survivent, qu'ils prospèrent et qu'ils peuvent tirer parti de grands projets, des infrastructures à la défense en passant par le secteur de l'automobile.

Quelles sont vos recommandations sur les mesures immédiates à prendre et, selon vous, à quoi le soutien aux entreprises devrait-il ressembler?

Flavio Volpe: On parle généralement de petites entreprises, même si je dois dire, avec toutes mes excuses, qu'il existe de très importantes entreprises d'envergure mondiale en Ontario et au Québec. Pour les petites entreprises qui sont actuellement dans une impasse, en particulier depuis les mises à jour du 6 avril concernant les nouveaux produits dérivés, faisons appel aux programmes des organismes existants comme EDC, la BDC et FedDev pour les aider avec leurs liquidités à court terme. Si l'objectif est d'obtenir un répit dans le cadre des renégociations de l'ACEUM, disons au cours des deux ou trois prochains trimestres du présent exercice, veillons à ce que les entreprises soient en santé lorsque cela se concrétisera afin qu'elles puissent immédiatement récupérer leur clientèle.

Dominique O'Rourke: Merci.

[Français]

Monsieur le président, est-ce que j'ai une petite minute pour poser une autre question aux représentants de la Fédération des chambres de commerce du Québec?

Le président: Oui.

Dominique O'Rourke: Merci.

Messieurs Lavigne et Rioux, je vous remercie de votre présence. J'aimerais vous poser la même question. Nous savons que c'est un dossier extrêmement urgent. Quelles sont vos recommandations à court, à moyen et à long termes? Est-ce que vous aussi, vous croyez que nous devrions avoir une négociation crédible et durable, plutôt que de la foutaise et du n'importe quoi?

Hubert Rioux: Je vous remercie de la question.

À très court terme, notre recommandation principale est de relancer l'Initiative régionale de réponse tarifaire, parce qu'elle fournit des aides non remboursables. De plus, il est extrêmement important pour les petites et moyennes entreprises d'avoir accès à ces liquidités à court terme.

À moyen terme, évidemment, il faut régler de façon plus durable cette question des droits de douane. Il faut en arriver à une entente structurante et durable avec le gouvernement américain pour éliminer ces droits de douane dans la plus large mesure possible. Ça peut se faire dans le cadre de la révision de l'ACEUM ou en parallèle de cette révision, mais il est essentiel que ça soit fait.

Dominique O'Rourke: Absolument.

Le président: Merci, madame O'Rourke.

Monsieur Ste-Marie, la parole est à vous pour six minutes.

Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

J'adresse mes salutations aux quatre témoins. Je les remercie de leur présence et de tout ce qu'ils nous apportent pour répondre à cette situation critique.

Messieurs Lavigne et Rioux, je vous remercie de votre présentation.

Monsieur Rioux, vous avez dressé un portrait très clair de l'impact du décret du 2 avril dernier, qui est entré en vigueur le 6 avril, sur tout l'écosystème des entreprises du secteur de la transformation du métal au Québec, notamment sur les petites et moyennes entreprises: c'est vraiment préoccupant.

J'ai une première question pour vous, monsieur Lavigne: est-ce que vous avez de bons contacts avec la chambre de commerce des États-Unis? On se souvient qu'en 2018, c'est elle qui avait engagé des poursuites judiciaires contre l'administration américaine à propos de l'article 232, duquel découlait les droits de douane illégaux sur l'acier et l'aluminium. Ces poursuites avaient été abandonnées à la suite de la signature de l'ACEUM.

Est-ce que vous pensez qu'elle pourrait reprendre de telles poursuites, par exemple vis-à-vis du dernier décret qui semble, comme M. Rioux l'a dit, contredire complètement l'ACEUM?

Mathieu Lavigne: Je vous remercie de la question, monsieur Ste-Marie.

Effectivement, nous discutons régulièrement avec nos collègues de la U.S. Chamber of Commerce. Ils constatent les effets contre-productifs des droits de douane sur l'économie américaine. Donc, eux aussi sont très préoccupés par ça.

D'ailleurs, nous sommes contents de voir que la première ministre du Québec est à Washington aujourd'hui et devrait, si ce n'est pas déjà fait, les rencontrer. C'est une très bonne nouvelle pour montrer cette solidarité de part et d'autre de la frontière.

Au-delà de ça, est-ce qu'ils vont à nouveau vouloir se lancer dans des procédures judiciaires? Nous leur laissons cette décision. Toutefois, il est clair que la clé du succès est le dialogue avec nos partenaires américains. La clé du succès pour des associations comme la nôtre, pour les entreprises et aussi pour les politiciens du Québec et du Canada, c'est de parler aux gens sur le terrain, pas juste à l'administration de la Maison-Blanche, et de trouver nos alliés. En effet, aux États-Unis, nous avons plein d'alliés sur cette question.

Gabriel Ste-Marie: Nous sommes bien d'accord. Votre propos est bien clair. C'est entendu.

Il est bien difficile de renégocier un accord quand une des deux parties ne veut pas d'accord ou ne respecte pas ce qui est signé.

S'il n'y avait toujours pas de respect de l'Accord ni de volonté de l'administration américaine d'en arriver à un accord au mois de juillet, s'il fallait que nous attendions jusqu'à l'automne, voire plus tard compte tenu des élections de mi-mandat, et s'il n'y avait pas de programme de soutien additionnel ou autre de proposé par le gouvernement, qu'est-ce qui arriverait à vos membres, les petites et moyennes entreprises et les autres entreprises du secteur touché par le dernier décret?

• (1715)

Hubert Rioux: Je vous remercie de la question, monsieur le député.

Malheureusement, il est évident qu'un certain nombre de petites et moyennes entreprises vont devoir fermer, parce que les droits de douane *ad valorem* de 25 % grugent entièrement leur marge brute. Il est tout simplement impossible pour elles de survivre dans ce contexte.

Celles qui ne mettront pas la clé sous la porte songeront très sérieusement à délocaliser une partie de leur production aux États-Unis. D'ailleurs, certaines d'entre elles mènent déjà des activités aux États-Unis, donc ça peut se faire plus rapidement qu'on le pense, si ça devient urgent.

Délocalisations, fermetures et faillites; c'est ce qui nous attend si la situation ne progresse pas dans la bonne direction au sujet des droits de douane découlant de l'article 232. C'est une évidence.

Gabriel Ste-Marie: On comprend bien qu'il y a urgence d'agir et que ça presse.

Il y a quelques réunions de ça, nous avons discuté avec une représentante d'une petite ou moyenne entreprise du secteur, Liard Industries, une entreprise familiale qui existe depuis 50 ou 60 ans et qui génère 60 % de son chiffre d'affaires aux États-Unis. À l'automne dernier, elle a tiré profit d'un programme fédéral pour acheter une nouvelle machine afin d'augmenter sa productivité. Si je ne me trompe pas, la représentante nous a dit que cet investissement pourrait n'avoir servi à rien si rien d'autre n'est fait, parce qu'il n'y a plus de commandes ni de contrats.

Il semble y avoir une grande préoccupation quant au maintien du lien d'emploi avec les employés et de l'expertise. On le sait, il y a une pénurie de soudeurs, de machinistes et d'opérateurs. Il semble y avoir une ouverture pour le retour du versement d'une subvention salariale ponctuelle propre aux entreprises visées par le décret du 2 avril 2026.

Est-ce que vous entendez cet écho auprès de vos autres membres, ou est-ce que c'est plus un cas à part?

Hubert Rioux: Je dois dire que ce n'est pas quelque chose que nous avons entendu très fréquemment dans les derniers jours. Cela dit, notre position est claire: tout type d'aide apportée à court terme pour répondre au problème de liquidités des entreprises est bienvenu et revient au même, que ça passe par une aide au paiement des salaires ou une aide au budget de liquidités des entreprises. Autrement dit, on doit les aider à survivre à cette crise à court terme, et ça passe par des contributions non remboursables, parce que, dans le contexte actuel, les entreprises ne peuvent pas s'endetter davantage. Donc, peu importe le moyen utilisé, il faut soutenir leurs liquidités.

Gabriel Ste-Marie: Je suis bien d'accord.

J'ai une question un peu technique. La représentante de l'entreprise à laquelle je fais référence disait avoir entendu de la part de plusieurs autres intervenants gravitant autour des petites et moyennes entreprises que celles-ci apprenaient l'adoption des nouveaux décrets par les journaux. Les responsables des petites et moyennes entreprises posent alors des questions à leurs avocats, comptables ou spécialistes en droits de douane, qui leur facturent des centaines de dollars l'heure et qui ne fournissent pas toujours des réponses claires.

Est-ce qu'il serait utile que le gouvernement ou Exportation et développement Canada aient une ligne consacrée à ça? L'Ontario Chamber of Commerce disait que les chambres de commerce pourraient s'occuper de ce service. Est-ce qu'il devrait y avoir ce service? Si oui, est-ce que votre fédération souhaiterait l'offrir au Québec?

Mathieu Lavigne: Un des problèmes qu'on voit durant une telle crise, c'est que les petites et moyennes entreprises sont touchées de manière disproportionnée, parce qu'elles n'ont pas les mêmes ressources que les autres pour comprendre et analyser correctement les questions fiscales et commerciales. Alors, oui, ça devrait exister.

Maintenant, nous sommes toujours prêts à discuter avec le gouvernement de la méthode et des moyens, mais nous sommes ouverts quant aux moyens, car nous sommes intéressés par les résultats. L'important, c'est qu'il y ait de l'aide pour les petites et moyennes entreprises.

Gabriel Ste-Marie: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Ste-Marie.

[Traduction]

Monsieur Groleau, vous avez la parole.

[Français]

Jason Groleau (Beauce, PCC): Bonjour, monsieur le président.

Bonjour, chers invités.

Monsieur Rioux, vous êtes le directeur économique de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Je viens de la Beauce, une région manufacturière qui compte des poids lourds du secteur de l'acier. Comme vous le savez, certains sont parmi les plus gros poids lourds en Amérique du Nord.

Ça fait un an que nous sommes ici et que nous piétinons. Chaque fois que je viens ici, nous parlons des droits de douane américains. Le premier ministre a promis une victoire, mais les droits de douane ont doublé.

À l'heure actuelle, sur le plan de l'économie et de l'emploi, quel est l'impact de ces droits de douane sur nos entreprises au Québec? Que vous disent les entreprises?

• (1720)

Hubert Rioux: Les entreprises nous disent que c'est insoutenable.

Dans une certaine mesure, c'était soutenable du temps du précédent mode d'application des droits de douane.

D'abord, il n'y avait pas de droits de douane sur l'acier ou l'aluminium coulés et fondus aux États-Unis. Ce n'est plus le cas: maintenant, des droits de douane de 10 % sont appliqués. Certains des

transformateurs importent de l'acier ou de l'aluminium américain tout simplement parce qu'au Canada, ils n'ont pas d'autres solutions pour les produits spécifiques qu'ils fabriquent. Donc, il y a déjà ça.

Ensuite, comme je l'ai dit, les droits de douane de 25 % *ad valorem* grugent la marge de beaucoup de transformateurs, donc c'est insoutenable.

On nous dit aussi que, selon les contrats que les entreprises avaient conclus avec leurs clients américains, certains clients acceptaient d'absorber les droits de douane, parce que ceux-ci étaient relativement peu élevés puisqu'ils s'appliquaient seulement à la valeur des métaux présents dans les produits fabriqués. Maintenant que les droits de douane sont de 25 % *ad valorem*, les entreprises se font à l'idée que leurs clients américains ne renouvelleront pas leurs contrats, que ce soit à court ou à moyen terme. À moyen terme, la conséquence est la perte de contrats.

Jason Groleau: Merci.

Je vais vous donner un exemple concret. Pour l'entreprise Gara-ga, un fabricant de portes de garage, ses droits de douane pour l'exportation sont de 50 %. C'est le plus gros joueur au Canada et l'un des plus gros en Amérique du Nord. En plus de ces droits de douane, l'entreprise se voit imposer des contre-mesures tarifaires de 25 %, et il y a le taux de change. On peut donc comprendre qu'elle ne peut pas y arriver.

Aussi, les États-Unis ont fermé leurs portes complètement à cause du dumping de l'acier. Au Canada, on n'a rien fait.

Quelles sortes de recommandations feriez-vous?

Hubert Rioux: Comme je l'ai dit tout à l'heure, il faudrait rétablir immédiatement la remise horizontale des droits de douane imposés en reprécisions sur l'acier américain jusqu'à ce que ces droits de douane imposés en reprécisions soient abolis. C'est fondamental, de notre point de vue. La remise horizontale a été abolie en janvier dernier. C'est notre principale recommandation.

En ce qui a trait aux contre-mesures tarifaires, notre position, c'est qu'elles devraient être limitées dans la mesure du possible aux produits finis importés ici quand ces derniers font concurrence à des produits finis équivalents déjà fabriqués au Québec ou au Canada. Nous voulons donc bloquer la concurrence américaine comme ce pays le fait de son côté.

Cependant, nous voulons qu'il y ait le moins possible de contre-mesures tarifaires sur les produits semi-finis et les intrants intermédiaires, parce que ces contre-mesures nuisent à nos transformateurs. Nous nous tirons dans le pied en imposant des contre-mesures sur les intrants intermédiaires.

Jason Groleau: Ça fait un bout de temps qu'on est ici. On fait des annonces. Mes collègues, tout à l'heure, ont dit qu'ils parlaient aux ministres, mais il n'y a pas d'action. Aucune mesure n'a été prise dans ce dossier. Ça a même empiré pour ce qui est des droits de douane.

On est tous d'accord pour développer de nouveaux marchés. On annonce de nouveaux marchés. Or, moi, je suis né proche de la frontière américaine. On s'entend pour dire que, à moins que les États-Unis aient déménagé physiquement, ils sont encore à côté de nous. Il faut se dire les vraies choses.

Pourquoi ne met-on pas l'énergie à la bonne place? Pourquoi ne négocie-t-on pas avec les Américains?

Je vous donne un exemple. La semaine passée, j'étais avec notre ami M. Wiseman. Il m'a dit que le Canada faisait volontairement attendre les Américains dans les négociations, ce qui est assez scandaleux, selon moi. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait mettre notre énergie à régler la question des droits de douane américains?

Mathieu Lavigne: Il est certain que c'est la priorité pour les entreprises du Québec. Celles dans votre circonscription ont probablement le même son de cloche que celles avec lesquelles nous parlons à la grandeur du Québec.

Donc, oui, la diversification, c'est important. Il est sûr que ce serait souhaitable d'avoir plus d'aide à la diversification, mais ça ne remplacera jamais le marché américain. Ce sera toujours notre partenaire principal. Peu importe ce qu'on dit, la géographie ne changera pas. C'est tellement facile d'accès. C'est tellement un énorme marché.

Donc, la priorité des gouvernements du Canada — et nous disons la même chose pour le gouvernement du Québec — devrait être de parler aux Américains, de trouver des alliés et de régler cette situation, absolument.

Jason Groleau: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Groleau.

[Traduction]

Monsieur Ma, vous avez la parole pour cinq minutes.

Michael Ma (Markham—Unionville, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Volpe, compte tenu de votre expertise, considérez-vous que le changement de la politique commerciale des États-Unis est une perturbation temporaire ou plutôt un changement à long terme?

Flavio Volpe: C'est une très bonne question. Je pense qu'il y a un lien direct avec l'homme qui occupe la Maison-Blanche. Lors des audiences du Bureau du représentant américain au Commerce, le 5 décembre, auxquelles j'ai été invité à prendre la parole — pour représenter le seul secteur industriel canadien invité —, la plupart des interventions ont montré qu'environ 90 % des 149 témoins, qui étaient américains, considéraient que l'ACEUM était très positif pour leurs entreprises et qu'ils avaient obtenu des avantages supplémentaires dès sa signature.

Le président a décidé qu'il voulait s'en prendre au Canada et au Mexique. C'est ainsi qu'il a entamé son deuxième mandat. Il ne tient pas le même discours que son industrie.

• (1725)

Michael Ma: S'il y a un changement à long terme, comment pouvons-nous bâtir une chaîne d'approvisionnement nationale de l'automobile plus résiliente qui permettra au Canada de mieux s'adapter à cette rupture de nos relations commerciales?

Flavio Volpe: Ce qui est difficile, c'est qu'on ne peut pas changer la géographie et les attentes en matière de rendement financier. C'est à hauteur pour nous de 6 ou 7 %. Ce qui n'est pas difficile, c'est de convaincre les Américains que, si on mettait fin à l'arrivée de pièces en provenance du Canada et du Mexique, on fermerait l'industrie. J'ai sonné l'alarme à ce sujet. Linda Hasenfratz en a fait tout autant. Quelques autres voix se sont jointes à nous par la suite. L'an dernier, en mai, nous avons obtenu une exemption très discrète du département du Commerce et du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis relativement aux pièces.

Je pense que la question est la suivante: qu'arrivera-t-il si nous ne regagnons pas ce marché pour les voitures? C'est une perspective très sombre pour nos fournisseurs. Comme je l'ai notamment dit aujourd'hui au comité des relations canado-américaines et comme je n'ai pas manqué de le répéter sur toutes sortes de tribunes publiques, il y a une possibilité de diversifier nos activités au pays grâce à nos dépenses consacrées à la défense. Il faudrait toutefois pour ce faire que nous sachions avec plus de précision dans quelle mesure on compte accélérer ces investissements, afin de pouvoir dire aux fournisseurs que l'on va bel et bien construire incessamment de grandes quantités de véhicules et de navires. Au lieu que ce soit dans les années 2030, il faut que cela se fasse d'ici la fin des années 2020, afin que nous puissions diversifier nos activités à l'intérieur même du Canada.

Michael Ma: Ma prochaine question s'adresse à M. Rioux.

Comment décririez-vous le rôle que joue l'intégration économique interprovinciale pour protéger les entreprises québécoises et canadiennes contre la volatilité soudaine des droits de douane américains?

[Français]

Hubert Rioux: Je vous remercie de la question.

Il est évident de notre côté — et c'est une position que nous prenons depuis longtemps — que le commerce interprovincial est une des solutions de remplacement pour diversifier notre commerce.

Cela dit, le marché canadien n'a pas l'ampleur du marché américain. Donc, c'est un des leviers sur lesquels nous pouvons jouer, mais ça ne règlera pas le problème à court terme pour les transformateurs et manufacturiers qui sont touchés par ces droits de douane. Il est évident que la priorité doit être de mettre fin à ces droits de douane par des négociations avec Washington. Il n'y a pas de solution de remplacement à ça.

[Traduction]

Michael Ma: Comment le gouvernement fédéral peut-il travailler avec les industries québécoises pour promouvoir une approche Équipe Canada forte qui fait passer nos intérêts collectifs en premier dans les négociations commerciales?

[Français]

Mathieu Lavigne: Je pense que la première chose que nous demandons aux gouvernements du Canada et du Québec serait, comme vous l'avez dit, d'avoir une approche d'équipe, de travailler ensemble, mais aussi d'être présents aux États-Unis pour rencontrer nos partenaires. Ce n'est pas juste la Maison-Blanche, ce sont aussi les sénateurs, les représentants à la Chambre, les gouverneurs, les maires, qui sont souvent, en fait, des alliés parce qu'ils voient l'impact économique des entreprises canadiennes et québécoises chez eux, mais aussi des entreprises qui ont des filiales des deux côtés de la frontière. Donc — on le voit maintenant dans plusieurs sondages aussi — nous avons des alliés avec qui travailler de l'autre côté de la frontière.

[Traduction]

Michael Ma: Êtes-vous en train de dire que nous ne pouvons pas nous précipiter et qu'il faut du temps pour parler à tous ces différents intervenants?

[Français]

Mathieu Lavigne: On dit que c'est la priorité n° 1 des entreprises du Québec. Donc, nous souhaiterions que ce soit réglé le plus rapidement possible. Comme nous le disions tantôt, on a beau travailler sur des projets de diversification ou sur d'autres choses que les droits de douane, c'est la priorité à court terme des entreprises au Québec. Je pense qu'il en va de même dans plusieurs régions au Canada aussi.

Donc, nous souhaitons que ce soit réglé le plus rapidement possible, c'est la priorité.

[Traduction]

Michael Ma: Merci.

Le président: Merci, monsieur Ma.

[Français]

Comme je l'ai dit au début, nous retirons les deux derniers interlocuteurs.

Monsieur Ste-Marie, vous avez la parole pour une minute et c'est la dernière intervention.

Gabriel Ste-Marie: Je profite de l'occasion pour remercier encore une fois les quatre témoins. Nous aurions voulu poser plus de questions.

Messieurs Lavigne et Rioux, pourriez-vous nous réexpliquer comment le nouveau décret affecte les entreprises par le biais du Programme de drawback et ce que vous suggérez qu'on fasse pour aider les entreprises à ce sujet?

• (1730)

Hubert Rioux: Il y a deux choses. Le Programme de drawback est pour les transformateurs exportateurs, qui peuvent obtenir le remboursement des contre-mesures tarifaires canadiennes lorsqu'ils exportent un produit fini, par exemple un intrant qu'ils ont importé des États-Unis. Donc, selon nous, ce programme devrait être publicisé davantage parce qu'il est relativement méconnu de beaucoup de transformateurs, notamment les PME. Il est également difficile d'accès, dans le sens où la documentation à fournir est importante et les délais de réponse aux demandes des entreprises peuvent être longs, également. C'est la première chose.

Le deuxième programme, celui des remises horizontales des droits de douane imposés en repréailles sur l'acier américain, a été aboli en janvier dernier. Nous demandons de rétablir ces remises dites « horizontales », dans le sens d'« automatiques », pour tous les transformateurs et manufacturiers qui utilisent de l'acier américain. Actuellement, on se tire dans le pied avec cette mesure.

Gabriel Ste-Marie: Merci.

Le président: Excellent.

Merci beaucoup, monsieur Ste-Marie.

Merci beaucoup aux témoins, MM. Lavigne, Rioux, Aalbers et Volpe, d'être ici avec nous.

[Traduction]

Merci beaucoup de vous être mis à la disposition du Comité malgré le très court préavis. Nous savons à quel point votre emploi du temps est chargé en ce moment. Nous vous sommes reconnaissants de vos observations et de vos conseils.

Chers collègues, je vais suspendre la séance pendant environ trois minutes pour permettre à tout le monde de se préparer à la prochaine discussion. J'espérais au départ, comme je l'ai dit au début de la réunion, avoir quelques instants pour la planification de travaux à venir. Je vais simplement reporter cela à la fin de la séance de jeudi. Vous voudrez peut-être informer vos équipes à l'avance que je vais ajouter 30 minutes à la réunion de jeudi pour discuter des travaux du Comité. Il n'est peut-être pas nécessaire que ce soit si long, mais nous devons déterminer à quoi ressemblera la prochaine quinzaine, d'autant plus que nous sommes à la veille de deux semaines consécutives dans nos circonscriptions.

Cela dit, je vais suspendre la séance un instant. Nous reprendrons dans trois minutes.

La séance est suspendue.

• (1730) _____ (Pause) _____

• (1735)

Le président: Chers collègues, dans l'esprit de collaboration que nous avons très bien établi depuis le début de la session, nous donnons suite à notre engagement de reprendre le débat sur la motion présentée par Mme Dancho.

On m'indique que les députés devraient avoir en main des copies de cette motion dans les deux langues officielles. Chacun aura maintenant l'occasion de s'exprimer à ce sujet. Je n'ai pas de liste d'intervenants.

Ce sera d'abord M. Bardeesy, puis Mme Borrelli.

Levez simplement la main. Vous savez comment cela fonctionne. Vous êtes nombreux à vouloir prendre la parole.

Monsieur Bardeesy, pourquoi ne pas commencer pendant que je prends note des mains levées? J'ai déjà les députés Borrelli, Lewis, Bains, Dancho, Ste-Marie, Groleau, Falk et O'Rourke.

Monsieur Bardeesy, vous avez la parole au sujet de la motion.

• (1740)

Karim Bardeesy (Taiaiko'n—Parkdale—High Park, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de cette motion. Comme ce fut le cas pour d'autres réunions d'urgence, le Comité a su se montrer efficace. En fait, nous n'avons pas terminé notre travail. Nous avons eu moins de temps avec notre deuxième groupe de témoins d'aujourd'hui. Je pense que nous souhaitons pouvoir en arriver, à un moment donné au cours de cette réunion, à discuter de la teneur de notre éventuel rapport à la Chambre, comme le prévoit la motion que nous avons adoptée de ce côté-ci pour la tenue de cette série de réunions d'urgence. J'estime important que nous en venions à cette étape de notre travail.

Cette motion-ci semble avoir été présentée à un bien drôle de moment, étant donné que nous étions sur le point de terminer l'audition des témoins et de passer ensuite à la rédaction de ce rapport à la Chambre, une étape que je juge essentielle dans le cadre de la présente démarche.

Je soutiens également que la motion s'inspire d'une approche très incomplète et fort mal ciblée qui, à mon avis, ne reflète pas l'esprit ou le contenu de ce que nous avons entendu au cours de cette série d'audiences et de ce que nous voudrions, je pense, continuer à examiner, y compris dans les mémoires écrits qui nous ont été soumis. Je vais vous donner quelques exemples.

Encore au cours de notre séance d'aujourd'hui, on nous a fait valoir qu'il était nécessaire de diversifier nos marchés en ne nous limitant pas aux États-Unis. C'est ce que nous avons entendu lors des trois réunions consacrées à cette étude. Je sais que nous continuons de recevoir des mémoires qui, je pense, nous permettront de mieux comprendre le degré de diversification que nous cherchons à atteindre dans le cadre d'un processus qui, soit dit en passant, est déjà en marche pour les exportateurs canadiens considérés dans leur ensemble. Nous savons que les exportations canadiennes vers l'Europe ont augmenté de 31 % en l'espace d'un an. Nous constatons que les investissements directs étrangers n'ont jamais été aussi élevés en 18 ans, et que la diversification est un facteur crucial dans ce contexte.

La plupart des témoins nous ont indiqué, même lorsqu'ils nous faisaient part en toute franchise des graves difficultés que leur causent les droits de douane imposés au titre de l'article 232 depuis le 2 avril, avoir réclamé du soutien pour la diversification de leurs activités, et ont précisé que notre gouvernement s'y emploie déjà en élargissant les corridors commerciaux, en concluant de nouveaux accords et en dénichant de nouveaux débouchés pour leurs produits. Nous ne retrouvons pas cela dans la motion.

Nos témoins d'aujourd'hui, comme d'autres qui les ont précédés, nous ont fait savoir très clairement qu'ils souhaitaient pouvoir compter sur d'autres formes d'aide, qu'il s'agisse notamment d'arrangements pour le partage du travail, de subventions ou d'allègements tarifaires. Encore une fois, ce sont des choses que le gouvernement a faites dans le cadre de l'Initiative régionale de réponse tarifaire et par l'entremise des agences de développement régional.

Notre gouvernement a proposé un certain nombre de mesures de soutien, y compris dans le cadre des alliances pour la main-d'œuvre. Je crois que cette étude nous a permis de mieux cerner les différents besoins à combler.

Dans son témoignage d'aujourd'hui, M. Volpe a parlé de l'âge et du profil de certains fabricants de moules qui sont visés depuis le 2 avril par cette initiative de l'administration américaine, que nous continuons de juger illégale et injustifiée. Nous nous sommes exprimés très clairement et haut et fort à ce sujet, mais la motion ne fait aucune mention des appels lancés par le Comité, y compris aujourd'hui, en faveur d'une aide en ce sens.

En outre, la motion ne traite aucunement du secteur de la défense. Nous avons entendu parler sur différentes tribunes du virage vers les investissements en matière de défense, comme nous l'avions laissé entrevoir dans le cadre de notre étude sur la Stratégie industrielle de défense, à la lumière des témoignages entendus et des séances d'information tenues à ce moment-là, qui ont grandement éclairé le document d'orientation publié par le gouvernement concernant cette stratégie. Nous avons entendu à maintes reprises au cours de ces trois séances comme en d'autres occasions, y compris pendant notre étude sur la productivité, que des possibilités en matière de défense sont créées, notamment dans le contexte de notre engagement de 2 % envers l'OTAN que nous avons déjà respecté cette année. Nous nous dirigeons en fait vers les 5 %.

Nous savons qu'il y a beaucoup d'enthousiasme dans certains secteurs visés par la présente étude, et il ressort de divers témoignages que nous avons entendus au cours des trois dernières séances un intérêt réel pour contribuer à cette diversification de la défense. Encore une fois, ce n'est pas quelque chose qui se fait du jour au lendemain, mais nous savons, d'après les témoignages et les autres formes de soutien disponibles, que cela fera partie de la réponse plus générale dans le cadre des efforts actuellement déployés. Il faut toutefois noter que la motion n'aborde pas du tout cet aspect.

• (1745)

J'ai noté que M. Aalbers a répondu plus tôt aujourd'hui, en réponse à une question de M. Ma ou de Mme O'Rourke au sujet de l'allègement tarifaire et du soutien aux travailleurs, qu'il estime que cela serait bénéfique. C'est un témoignage très important. Il est primordial que des réponses pertinentes et utiles soient ainsi données au Comité, qui peut ensuite les soumettre au gouvernement.

Nous voyons également dans cette motion un désir de conclure à la hâte un accord — et je vais carrément la citer — « qui mette fin à ces tarifs, rétablisse la stabilité et protège les emplois canadiens ainsi que la compétitivité à long terme de la base industrielle du Canada ». Les mesures que nous prenons d'ores et déjà visent à rétablir la stabilité, à protéger les emplois canadiens et à assurer la compétitivité à long terme de la base industrielle du Canada. Nous avons entendu dans les témoignages d'aujourd'hui que les répercussions de ces tarifs se font sentir non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis. On nous a fait valoir que ces mesures sont contreproductives et qu'elles nuisent à ces mêmes industries que l'administration américaine prétend vouloir protéger et rapatrier en même temps que les investissements qui s'y rattachent.

Nous avons entendu des témoignages très utiles qui peuvent et devraient faire partie non seulement de notre argumentaire, mais aussi de celui des intérêts commerciaux américains, qui, nous le savons, sont solidaires dans leur opposition à cette mesure. Nous avons entendu aujourd'hui des témoignages sur la perte de 100 000 emplois dans le secteur manufacturier, mais on choisit de passer outre à tout cela avec cette motion en cherchant à nous faire conclure à la hâte un accord qui ne serait pas dans notre intérêt.

Je sais que la motion demande au premier ministre d'agir. La bonne nouvelle, c'est qu'il a été très engagé, y compris à la Chambre des communes, sur ces questions. Il a d'ailleurs accordé à CBC, pas plus tard qu'aujourd'hui, une entrevue dans laquelle il disait ce qui suit:

Beaucoup de pays se sont précipités pour conclure avec les États-Unis des accords qui ne valaient pas vraiment le papier sur lequel ils étaient écrits.

Dans ma circonscription, j'entends dire depuis mars et avril 2025 que les Canadiens ont opté pour ce gouvernement, ce parti et ce premier ministre parce qu'ils lui faisaient confiance pour avoir à cœur nos intérêts et pour obtenir le meilleur accord possible pour le Canada. Le premier ministre est très perspicace lorsqu'il fait remarquer que de nombreux pays se sont précipités pour conclure avec les États-Unis des accords qui « ne valaient pas vraiment le papier sur lequel ils étaient écrits ». Que veut-il dire par là? Cela signifie qu'ils ont intégré...

Le président: M. Falk invoque le Règlement.

Ted Falk (Provencher, PCC): Juste pour rectifier un peu les faits, les Canadiens n'ont jamais donné au premier ministre un mandat majoritaire.

Le président: Monsieur Falk, je vais...

Ted Falk: Ils lui ont en fait donné un mandat minoritaire, et la majorité a ensuite été usurpée...

Le président: ... reprendre la parole parce que nous ne pouvons pas...

Monsieur Falk, je ne veux pas donner de maux de tête à nos interprètes. Vous êtes un député d'expérience, et vous savez que je ne peux pas autoriser un rappel au Règlement qui vise en réalité à rectifier les faits.

Je vais redonner la parole...

Ted Falk: Je pensais que c'était une question de procédure.

Le président: Non, monsieur Falk, ce n'est malheureusement pas le cas.

Je vais redonner la parole à M. Bardeesy.

Karim Bardeesy: Quand il dit que « beaucoup de pays se sont précipités pour conclure avec les États-Unis des accords qui ne valaient pas vraiment le papier sur lequel ils étaient écrits », que veut-il dire? Eh bien, il veut dire deux ou trois choses. Il veut dire que ces accords ont maintenu des tarifs à un niveau qui était inacceptable et qui continue de l'être, et qui l'aurait certes été pour nous également. Ces accords prévoient souvent un quelconque tribut sous la forme d'investissements de dizaines ou de centaines de milliards de dollars américains en échange d'un assentiment.

La bonne nouvelle, c'est qu'au Canada, les choses vont dans l'autre sens. Les investissements étrangers directs au Canada n'ont jamais été aussi élevés depuis 18 ans. Je me réjouis vivement du fait que le Fonds pour un Canada fort, qui a été annoncé plus tôt aujourd'hui, attirera de tels investissements et permettra aux Canadiens d'être encore plus actifs à ce chapitre. Lorsque le premier ministre dit que ces autres accords ne valent pas vraiment le papier sur lequel ils sont écrits, il y a une différence très claire entre la position de ce côté-ci de la table et celle de certains députés d'en face. Je ne pense pas que notre collègue du Bloc, M. Ste-Marie, voie les choses du même œil. Pour conclure une entente à la hâte, il faut accorder les diverses concessions que l'administration américaine essaie d'obtenir avec ces droits de douane.

Je ferai également remarquer à propos de ces droits de douane qu'il est ressorti très clairement des témoignages d'aujourd'hui un constat fort intéressant. Jusqu'au 2 avril, les investissements étaient à la hausse. Certains témoins nous ont aussi indiqué aujourd'hui que leur entreprise était alors en fait dans une position très favorable. Ils ressentaient cette forme de confiance qui provient de... C'est dans le contexte de l'époque où les droits de douane imposés en vertu de l'article 232 étaient en vigueur, mais pas dans la même mesure qu'à compter du 2 avril, que ces entreprises se sentaient en confiance. Elles n'hésitaient pas à investir.

Je sais que ma collègue de Guelph, lorsqu'elle aura la parole, citera Mme Hasenfratz, de Linamar, et le genre d'investissements auxquels elle a fait référence. Nous savons que les types d'investissements dont M. Volpe se fait le champion au nom de son secteur continuent d'être consentis. Nous connaissons les investissements dans le secteur de l'automobile et les PME qui le servent — des investissements de plusieurs milliards de dollars dans l'usine Ford à Oakville, le troisième quart de travail à Stellantis, les investissements de NextStar à Windsor et ceux de PowerCo à St. Thomas. Des investissements ont continué de se faire, et ce, malgré les droits de douane imposés en vertu de l'article 232. Ce n'est que la mesure

très ciblée du 2 avril qui a fait en sorte que ces entreprises en particulier ne sont plus rentables.

C'est quelque chose que nous prenons très au sérieux, et c'est pourquoi nous avons convenu de procéder à cette étude et pourquoi nous avons été aussi minutieux dans notre examen en entendant les témoins et en essayant d'obtenir des conseils stratégiques très pointus pour avoir une idée tactique de ce qui était nécessaire pour leur apporter le soutien dont ils ont besoin. Cependant, cette motion ne fait référence à rien de tout cela. Cette motion ne fait pas référence aux investissements qui ont été faits, malgré les droits de douane imposés au titre de l'article 232, aux niveaux précédant le 2 avril. Nous savons que des décisions très ciblées prises le 2 avril ont eu des répercussions très néfastes. Ainsi, les droits de douane s'appliquent maintenant à la valeur totale du produit, et pas seulement à sa teneur en acier.

Le premier ministre a également dit ce qui suit au sujet de l'état actuel des choses: « Il ne sert à rien de présenter sa position sous un faux jour en essayant de dorer la pilule; il est préférable de faire savoir clairement où vous allez vous situer. » Je pense que c'est un conseil important pour les députés d'en face. Cette motion semble nous inviter à conclure un accord. Vous savez, il y a un principe de base qui veut que l'on puisse se rabattre au besoin sur la meilleure solution de rechange à un accord négocié. Si vous déclarez d'emblée que vous devez conclure une entente, vous allez obtenir un accord qui est loin d'être avantageux. C'est une démonstration de faiblesse. De ce côté-ci, nous sommes en fait...

Ce n'est pas seulement une question de politique. C'est un élément qui peut entraîner un préjudice réel. Si les conservateurs continuent de faire campagne en promettant de conclure un accord à tout prix, et en s'engageant à ressusciter un pacte de l'automobile qui remonte à trois générations en arrière du point de vue des politiques en la matière, sans tenir compte de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, alors nous courons le risque réel que l'administration américaine cerne cette dissension au sein même du Canada et l'exploite pour essayer d'en arriver à l'accord le plus dommageable qui soit pour notre pays.

● (1750)

Nous en avons eu un avant-goût par le passé. Le député de Bowmanville—Oshawa Nord n'a pas comparu devant le Comité, mais je sais que lors de sa visite aux États-Unis et à la Maison-Blanche, il a fait des remarques sur la façon dont le Canada aborde cette négociation, et elles ont été préjudiciables. Ses remarques publiques au sujet de sa visite à la Maison-Blanche — apparemment et malheureusement en l'absence du porte-parole conservateur en matière de commerce international, avec qui je pense que nous aurions pu collaborer de façon plus collégiale sur un ensemble commun d'objectifs — constituent une intervention dommageable.

Puis voilà ensuite cette intervention, qui appelle à conclure « enfin » une entente, sans reconnaître que le premier ministre, grâce à son leadership et à ses interventions, s'affaire à accomplir le nécessaire pour protéger un certain nombre de secteurs. Le travail du Comité consiste à entendre les besoins réels ressentis par les fabricants de moules et dans les secteurs connexes des produits chimiques et des plastiques — et nous avons également entendu quelques constructeurs automobiles et d'autres —, puis à trouver des soutiens tactiques que le gouvernement pourra ensuite utiliser et auxquels il pourra répondre.

Je pense que c'est une véritable erreur de jugement. Lorsque j'ai vu le libellé de cette motion, je me suis demandé si nous devrions inviter les conservateurs à modifier leur propre motion pour dire que le Comité demande au premier ministre de capituler, de dire que nous allons signer n'importe quelle entente, parce que vous commencez par « nous allons conclure une entente » et les détails datent d'une époque révolue depuis 30 ans, alors vous demandez essentiellement la capitulation.

Les droits de douane imposés en vertu de l'article 232 découlent de la *Trade Expansion Act* de 1962, qui permet au secrétaire américain au Commerce d'enquêter sur les effets des importations sur la sécurité nationale et qui donne au président le pouvoir d'ajuster les importations au moyen de tarifs ou de quotas en cas de menace. Elle a rarement été invoquée jusqu'à l'arrivée de l'administration Trump. En fait, la première décision positive en découlant a été rendue en 1973 et concernait les importations de pétrole. Il en a résulté des droits de permis et des quotas d'importation, et le Congrès américain a en fait pris des mesures pour limiter ce pouvoir en 1975 afin de restreindre la capacité du président Gerald Ford d'agir sur le pétrole.

Cette loi a rarement été utilisée, surtout après la création de l'Organisation mondiale du commerce, mais l'administration s'est resaisie de cette ancienne loi en 2017. Nous savons que quelques enquêtes en ont résulté.

Le Canada a mené des négociations très robustes à l'époque, en collaboration avec le Conseil commercial Canada-États-Unis. C'était formidable d'accueillir M. Volpe, qui a vécu l'expérience de ce conseil commercial ainsi que celle du nouveau conseil commercial. Grâce à un travail de maître, nous avons réussi à limiter les dégâts.

L'administration Biden a généralement maintenu les droits de douane sur l'acier et l'aluminium tout en s'éloignant de l'utilisation intensive et généralisée de l'outil, mais elle a mené d'autres enquêtes en vertu de l'article 232, parce que le consensus de libre-échange que nous avions en Amérique du Nord — qui était déjà fragile, surtout aux États-Unis — a été modifié de façon permanente par la première élection du président Trump. Malheureusement, l'administration Biden a fait preuve de plus de continuité que de changement par rapport à l'administration Trump sur ces questions.

Nous savons que diverses enquêtes menées en vertu de l'article 232 et des enquêtes connexes continuent de cibler certaines chaînes d'approvisionnement essentielles comme celles des semi-conducteurs, des ingrédients pharmaceutiques et des minéraux critiques. Nous savons que le Congrès s'inquiète de l'utilisation abusive de l'article 232, car il lui retire ses pouvoirs, et en fait, nous avons vu la Cour suprême des États-Unis aller dans la même direction en ce qui concerne d'autres droits de douane économiques d'urgence imposés par l'administration Trump.

Dans ce contexte, il est très dommageable pour le Canada de nous inviter à conclure un accord à tout prix. Je pense que nous pouvons faire le travail nécessaire, cerner les besoins et nous en faire l'écho, puis faire preuve d'empathie en offrant du soutien, comme le gouvernement l'a fait, parfois sur les conseils de comités comme celui-ci. Il faut faire la distinction entre le travail réel qui doit être fait et la capitulation. Si nous légitimons quoi que ce soit comme les droits de douane découlant de l'article 232 qui nous ont été imposés après le 2 avril, ce sera la mort. Nous ne pouvons pas

les légitimer. Nous ne devons même pas nous en approcher. Nous devons tenir bon. Nous devons rester unis en tant que pays.

• (1755)

Nous devons rester forts comme parlementaires et faire front commun dans ce dossier. L'administration est à la recherche de points faibles, comme nous l'avons vu lors de la visite du député de Bowmanville—Oshawa Nord à la Maison-Blanche. Cela nous a causé un tort bien réel.

Je m'oppose à cette motion pour ces raisons.

[Français]

À mon avis, la motion a l'effet de dire à l'administration au sud que c'est nous qui allons faire faillite et que c'est eux qui gagneront. Leur histoire dit déjà qu'ils gagnent et que nous perdons, et cette motion va solidifier cette histoire dans les négociations.

Comme nous l'avons entendu lors des témoignages, les témoins nous ont dit eux-mêmes que les entreprises américaines qui font des échanges souffrent aussi de ces droits de douane en particulier. Il y a la menace que ces industries vont partir non seulement du Canada, mais aussi des États-Unis pour aller au Mexique, en Chine ou dans d'autres pays.

C'est à nous d'être unifiés en tant que pays, non seulement avec les industries et les entreprises d'ici, mais aussi avec les chaînes d'approvisionnement aux États-Unis. Il faut faire cause commune avec eux.

Pour ces raisons, nous sommes contre cette motion. Ce n'est pas dans les intérêts du Canada. Nous voulons suivre le leadership du premier ministre, qui nous a rappelé aujourd'hui même que ces sortes d'ententes à n'importe quel prix font mal aux pays qui les négocient.

Il faut rester forts, unis et ensemble.

• (1800)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bardeesy.

Madame Borrelli, vous avez la parole.

Kathy Borrelli: Merci, monsieur le président.

Avant de commencer, j'aimerais revenir sur quelque chose que Mme O'Rourke a dit lorsqu'elle interrogeait les témoins.

Elle a déformé mes propos en disant que j'avais dit que les propriétaires de commerces ne voulaient pas d'aide financière. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

Le président: Madame Borrelli, je vais devoir vous interrompre.

Je vais vous donner une minute pour en venir au sujet, mais si votre intervention n'est pas liée au fond de la motion dont nous sommes saisis en ce moment — peut-être qu'elle l'est, peut-être qu'elle ne l'est pas —, alors elle n'est pas recevable.

Je vais vous écouter pendant une minute, mais je tiens à vous rappeler que vos propos doivent se rapporter au sujet à l'étude.

Merci, madame Borrelli.

Kathy Borrelli: Écoutez, nous avons tous entendu les mêmes témoignages. Nous étions tous ici à écouter les témoins les trois dernières réunions. Je suis sûre que de l'autre côté, vous avez entendu les mêmes témoignages que moi. Vous avez entendu des propriétaires d'entreprises dire que certaines entreprises vont avoir besoin d'aide. Ils ont dit que certains d'entre eux, la plupart, peuvent tenir deux ou trois mois, mais c'est tout, faute de quoi la crise est absolument imminente.

Mme O'Rourke a affirmé que j'avais dit que les gens ne voulaient pas d'aide financière. Si vous le voulez, je peux vous dire exactement ce que j'ai dit...

Le président: Madame Borrelli, encore une fois, c'est une question que vous pourrez certainement aborder avec Mme O'Rourke dans d'autres circonstances, mais dans le contexte d'un débat sur une motion qui n'a rien à voir avec la question à l'étude, je crains de ne pas pouvoir déclarer votre intervention recevable.

Je vais devoir vous demander de continuer d'une manière qui nous ramène à la motion, de parler de la motion ou de céder la parole.

Merci, madame Borrelli.

Kathy Borrelli: Je compte assurément parler de la motion. Merci. Je voulais simplement souligner qu'il est irrespectueux de déformer les propos d'un autre membre du Comité.

M. Bardeesy a longuement expliqué pourquoi il n'appuierait pas la motion. Il a parlé de précipitation pour prendre une décision, adopter une résolution. Je ne comprends pas son point de vue, parce que je ne vois pas de précipitation ici. On nous a fait des promesses il y a plus d'un an. On nous avait promis une résolution d'ici juillet 2025. Jusqu'à maintenant, rien n'a bougé. Il n'y a eu aucune amélioration. Nous n'avons eu que des tarifs qui se sont aggravés et qui sont venus alourdir le fardeau pour nos entreprises, pour notre économie et pour les entreprises canadiennes qui essaient de poursuivre leurs activités et de fournir du travail à leurs employés.

Il y a déjà des entreprises qui ont commencé à fermer leurs portes. C'est épouvantable. Pourquoi nous diriez-vous qu'il ne faut pas nous dépêcher? Pourquoi ne nous dépêcherions-nous pas alors que nous risquons de perdre 48 000 emplois, du moins dans ma collectivité, et que l'impact économique total sera de 150 000 emplois perdus?

Je ne veux pas déformer les propos de Mme O'Rourke, mais je crois que vous avez dit que la situation était semblable à Guelph et que vous comprenez les répercussions sur les entreprises de votre collectivité. Je ne comprends pas pourquoi vous ne voudriez pas que cette question soit réglée immédiatement. Nous ne pouvons pas attendre. Lorsque ce genre d'entreprise ferme, elle ne revient jamais. Vous avez entendu les témoignages à cet égard. Pourquoi ne voudriez-vous pas agir tout de suite, maintenant, aujourd'hui? Pourquoi ne voudriez-vous pas demander une rencontre avec votre chef, le premier ministre du Canada? Vous pourriez lui demander une réunion pour lui expliquer à quel point la crise est imminente, à quel point la situation est sombre et grave.

J'ai donné des chiffres pour ma collectivité, mais quels sont les chiffres pour l'ensemble du Canada? Savez-vous que si ces entreprises font faillite, cela va avoir d'énormes répercussions sur l'ensemble du secteur manufacturier au Canada? Cela va aussi avoir des réactions en chaîne. Ces entreprises fabriquent les outils qui permettent aux fabricants de construire ce qu'ils construisent, et ils

ferment leurs portes pour déménager aux États-Unis. On leur demande de penser à se réorienter. C'est un énorme problème! Voulez-vous nous dépêcher? Oui. S'agit-il de précipitation alors que nous attendons depuis près d'un an? Depuis avril de l'année dernière, on nous dit que ce problème des droits de douane sera réglé d'ici juillet 2025. Nous attendons. Nous prions. Nous espérons, mais rien n'aboutit. La situation ne fait qu'empirer.

Si ces négociations avaient eu lieu dans les temps promis, ce ne serait pas un problème. Ces augmentations tarifaires en vertu de l'article 232 ne seraient pas un problème aujourd'hui. Alors, est-il important de nous dépêcher? Le premier ministre doit-il s'attaquer immédiatement à ce problème? Les membres libéraux du Comité ne devraient-ils pas transmettre ce message au premier ministre? Ne pensez-vous pas qu'il y a lieu de nous en inquiéter et de nous dépêcher? Nous venons de passer plus d'un an à parler d'alléger les droits de douane, il n'y a pas de précipitation ici.

Je suis donc en faveur de cette motion et je vais l'appuyer.

• (1805)

Le président: Merci beaucoup, madame Borrelli.

Monsieur Lewis, vous avez la parole.

Chris Lewis: Je serai relativement bref, car j'espère vraiment que nous pourrions nous entendre. Chaque seconde, chaque minute qui passe à parler de cette motion très importante, soit dit en passant, est une seconde, une minute, un jour de plus où c'est l'hémorragie dans nos entreprises et où des Canadiens n'ont pas de nourriture à mettre sur la table. Je veux simplement souligner brièvement l'urgence d'agir et l'extrême importance de venir en aide non seulement aux gens d'Essex—Windsor et de Guelph, mais à tout le secteur manufacturier, y compris à nos chers amis du Québec, qui perdent très rapidement la capacité de concurrencer ne serait-ce qu'un tant soit peu les États-Unis et qui, par conséquent, ferment boutique et déménagent leurs entreprises aux États-Unis ou au Mexique, ou se font supplanter par la Chine, qui, encore une fois, nous dame le pion.

Il est vraiment ironique, monsieur le président, qu'en plein pendant cette réunion, soit sorti un article de *CBC News* intitulé « *Canada won't be 'chasing a small deal' to get U.S. tariff relief, Carney says* ». On peut lire dans cet article que M. Carney a dit à *CBC News: The National* que la partie canadienne est prête à travailler à la conclusion d'un accord qui permettrait de lever certains droits de douane, mais il ajoute qu'il n'a pas envie de conclure rapidement un « petit accord ». Il a dit: « Nous avons besoin de conclure un bon accord au bon moment, et ce dont nous n'avons pas besoin, c'est de chercher à conclure un petit accord qui nous désavantage. » Il faisait beaucoup penser au président Trump lorsqu'il a ajouté: « Nous pourrions nous asseoir dès cet après-midi et tout régler en 10 jours si la partie américaine — qui a d'autres choses à faire, je le reconnais — était réceptive et encline à le faire. Mais il faut deux parties pour négocier, et la partie américaine n'est pas tout à fait rendue là. »

Eh bien, la vérité, monsieur le président, c'est que je suis à peu près certain que le premier ministre devra se rendre à Washington pour négocier cela, ou inviter le président Trump ici. Par conséquent, ces mots tombent relativement à plat, à mon avis.

Monsieur le président, j'aime beaucoup ce comité, soit dit en passant. Je pense que nous avons accompli beaucoup de choses en trois réunions, mais il est maintenant temps de terminer notre étude, de la présenter à la Chambre et de déterminer quelles mesures de protection nous pouvons mettre en place pour nos entreprises, afin d'éviter de perdre à tout jamais toute une industrie et d'excellents emplois canadiens bien rémunérés. Nous voulons pouvoir rester le chef de file que nous sommes dans le domaine de l'automobile et des moules.

Si les gens étaient vraiment stratégiques, ils poseraient peut-être des questions comme celle-ci: s'agissait-il peut-être d'une erreur de distraction? Peut-être qu'il suffirait d'ajouter le mot « moules » à la fin de la liste des exceptions aux droits de douane imposés en vertu de l'article 232, et nous pourrions arriver à quelque chose.

Je crois que collectivement, nous devons nous mettre sur la même longueur d'onde, dans cette pièce, et faire avancer les choses. J'appuierai certainement la motion.

Merci, monsieur le président.

• (1810)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lewis.

J'aimerais simplement rappeler à mes collègues où nous en sommes sur la liste des intervenants. J'ai sur ma liste M. Bains, qui sera suivi de Mme Dancho.

[Français]

Ils seront suivis de MM. Ste-Marie, Groleau et Falk, ainsi que de Mme O'Rourke.

[Traduction]

Monsieur Bains, la parole est à vous.

Parm Bains (Richmond-Est—Steveston, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les députés ici présents. Il s'agit d'un comité important. Nous comprenons tous le travail que nous faisons ici.

M. Lewis a soulevé de très bons points. Nous travaillons à d'excellentes études, et d'autres s'en viennent. Nous voulons nous mettre au travail. Nous voulons publier des rapports, formuler des recommandations, et que celles-ci soient prises en considération. Ce genre de travail est vraiment important. C'est pour cela que nous sommes ici.

Je remercie Mme Borrelli de la passion dont elle fait preuve devant le Comité. Il est extrêmement important de se battre pour sa communauté. C'est pourquoi nous sommes tous ici. En tant que Britanno-Colombien, je pense que je suis le seul député du Pacifique ici. Je représente la région économique du Nord-Ouest du Pacifique. Si on y regarde de plus près, cela représente 1 billion de dollars du PIB. Pour les États et les provinces qui en font partie, y compris le Yukon. C'est énorme.

Je pense que l'une des choses qui manquent ici, c'est que Mme Borrelli a fait valoir que nous devons nous dépêcher, mais comme je pense que M. Lewis lui a répondu, il faut comprendre à qui nous avons affaire et qui sont les gens de l'autre côté. J'ai eu l'occasion de visiter Olympia, dans l'État de Washington. Je travaille avec la région économique du Nord-Ouest du Pacifique, et je m'y suis rendu à maintes reprises. Bon nombre de députés, dont le président de ce comité, se sont rendus à Washington, D.C. Pas seulement des membres de comités précis, mais aussi des gens des

ministères et d'autres députés. Nous avons effectué plusieurs visites, parce que cela nous tient tous à cœur. Nous nous soucions tous de ce qui se passe de l'autre côté de la frontière et de ce que cela signifie pour nous. Chaque année, 110 millions de livres de fruits de mer sont déchargées dans mon port. On les transporte ensuite le long de l'autoroute I-5 jusqu'à l'État de Washington. Il y a des problèmes concernant...

Ils ont besoin de notre potasse. Ils ont besoin de nos engrais. Ils ont besoin de toutes sortes de choses importantes pour leur secteur viticole. Je viens du domaine de l'aérospatiale, donc je comprends très bien cette relation. Boeing est établie dans ma ville depuis plus de 100 ans. Fait intéressant, le premier vol effectué par Boeing était pour Postes Canada, pour livrer le courrier de l'aéroport de Vancouver à l'aéroport de Seattle.

La relation dont nous parlons ici, et l'énergie que tout le monde veut déployer pour négocier des choses... Nous essayons. C'est ce que nous faisons. Beaucoup d'entre nous sont allés là-bas. J'ai parlé à des députés des deux côtés. Les sénateurs ont rédigé des rapports. Des représentants non seulement républicains, mais aussi démocrates interviennent. La représentante au Congrès qui préside le comité des voies et moyens a présenté une motion qualifiant les droits de douane d'illégaux. Nous observons du mouvement chez les représentants républicains, qui commencent à s'exprimer eux aussi.

La région économique du Nord-Ouest du Pacifique regroupe cinq États, cinq provinces et les territoires. Outre les États membres, aux États-Unis, il y a 36 États qui travaillent activement à préparer une motion à présenter à leur assemblée législative en vue d'un ACEUM d'une durée de 16 ans. Tout le monde s'active. Beaucoup de gens que nous entendons disent aussi probablement, tout comme Mme Borrelli, que nous devons arriver à quelque chose et que nous devons nous dépêcher. Mais cela n'aboutit pas, d'un côté comme de l'autre.

Il y a une phrase que j'ai entendue à chaque réunion. Peut-être que le président et d'autres peuvent en témoigner. À chaque réunion à laquelle j'ai participé aux États-Unis, que ce soit dans l'État de Washington, à Washington D.C., ou en Oregon, nous leur avons présenté une série de faits sur l'importance et les avantages en jeu, de l'ordre de 1 milliard de dollars par année. Ils font plus d'argent sur notre dos.

• (1815)

Le représentant de la région de Spokane est le membre du Congrès Baumgartner, et je lui ai parlé. Il ne le savait même pas, mais lorsque nous les avons informés de certains de ces renseignements, et qu'ils savaient ce qu'ils manquaient parce qu'il n'y avait pas d'entente, ils ont dit que c'était au président de décider. C'est au président de décider. Nous pouvons nous asseoir ici, hurler à propos de tout cela, et avec une intention valable, bien sûr, mais si nous parlons de nous précipiter dans quelque chose avec quelqu'un qui prend très clairement des décisions d'une certaine façon un jour et d'une autre façon le jour suivant... Je pense que cela a été très évident, et je pense qu'aucun d'entre nous ne passe à côté des médias sociaux auxquels il participe lui-même.

Je pense que c'est un élément très important qui manque ici. Je ne sais pas si vous pouvez ajouter une ligne dans votre motion au sujet de la précipitation à conclure un accord que le président des États-Unis accepte. Je ne sais pas, nous pourrions peut-être apporter un amendement ou quelque chose du genre. Je pense que c'est la prémisse sous-jacente. Nous adorons tous cela. Nous voulons le faire. Nous voulons aider toutes les familles, toutes les familles canadiennes. Dans le cadre de cette étude en particulier, il était extrêmement important d'entendre à quel point la fabrication de moules, d'outils et de matrices... Comme je l'ai dit, je viens de l'industrie aérospatiale, il y a de nombreuses années sans aucun doute, mais toutes les industries auxquelles j'ai participé... J'ai construit des maisons, alors je comprends cela. Je viens de la Colombie-Britannique; nous comprenons à quel point le cèdre rouge de l'Ouest est important pour nous et l'accord sur le bois d'œuvre.

Nous entendons des choses comme le fait que l'ACEUM est très probablement assez bon tel quel, mais nous allons ensuite conclure des accords distincts sur le bois d'œuvre et sur l'acier. Lequel allons-nous nous dépêcher de faire? C'est ma question. Je ne suis pas certain que cela nous mène quelque part. Je peux comprendre. Écoutez, je ne fais habituellement pas beaucoup de politique partisane, parce qu'il y a assez d'oxygène qui est gaspillé ici. Ce n'est pas qui je suis. Je suis un travailleur. Je me considère comme un travailleur. Je fais mon travail et j'essaie d'offrir ce que je peux à ma ville.

Je voulais en parler aujourd'hui, parce que nous travaillons tous très, très fort, et nous connaissons les familles qui sont touchées partout au pays. Nous savons que, très franchement, il y a beaucoup d'aliénation de l'Ouest. Nous n'entendons pas beaucoup parler de la Colombie-Britannique, alors j'ai pensé faire ma part aujourd'hui, parce que c'est vraiment important. Il se passe beaucoup de choses, et nous avons beaucoup de députés de l'autre côté qui viennent de la Colombie-Britannique. Nous connaissons les industries qui comptent. Nous avons de grands projets qui sont importants pour nous en ce moment et que nous cherchons à réaliser. Si nous le pouvons, travaillons à nous assurer que nous pouvons renforcer les choses que nous pouvons renforcer et ne cherchons pas à dire, d'accord, nous devons nous précipiter dans certaines choses. Nous avons entendu un député expérimenté et dévoué en M. Volpe, une personne dévouée de l'industrie automobile depuis des années, qui nous a donné des réponses très directes et réelles sur la réalité sur le terrain. Lors de la dernière réunion, nous avons entendu des députés, d'autres experts et des représentants des chambres respectives et ce qu'ils se font dire de l'autre côté. Il y a eu le pont Gordie-Howe et la controverse à ce sujet.

Encore une fois, chaque route, chaque pont mène à quelqu'un qui nous amène dans un cul-de-sac de l'autre côté. Si nous cherchons un moyen d'en arriver à une entente, nous devons prendre en considération la réflexion, sinon nous nous enlisons dans quelque chose qui ne sera pas bon pour les familles, madame Borrelli, pour lesquelles vous vous battez, ou monsieur Lewis, ou pour d'autres — les familles pour lesquelles nous nous battons tous. Récemment, même les sondages le laissent entendre. Nous ne sommes pas les seuls à nous battre pour cela.

● (1820)

Nous avons entendu des Américains. Ils ont tendance à être d'accord. Ils ne pensent pas que l'administration Trump argumente de bonne foi. C'est ce qu'ils sont en train de dire, eux-mêmes. Nous ne le disons même pas ici. Cette motion ne dit pas cela.

Les sondages ont révélé que, parmi les électeurs républicains, 53 % disent faire confiance au Canada. Nous devons faire quelque chose. Le premier ministre doit faire quelque chose de digne de confiance à ce stade-ci pour qu'ils pensent de cette façon. Trente-trois pour cent ne sont pas d'accord. C'est 71 % pour les électeurs démocrates.

Nous sommes maintenant dans une situation où beaucoup d'entre nous viennent d'une grande variété de secteurs différents. Nous nous battons tous pour ces choses.

J'aimerais vous faire part de certaines réflexions de sénateurs récents et de ce qu'ils disent de l'autre côté, si je peux les trouver. Je ne veux pas déformer leurs propos.

Nous parlons de défense. Prenons la défense. Je tiens vraiment à en parler, parce que c'était un élément très important dans certaines des conversations que j'ai eues avec M. Bentz, membre du Congrès de l'Oregon. J'ai parlé de Boeing et du fait que nous avons maintenant acheté l'avion Boeing Poseidon et d'autres équipements dans le processus d'approvisionnement en matière de défense militaire auxquels nous participons en ce moment. Il y a plus de 600 fournisseurs dans tout le pays pour la défense. Ce sont des fournisseurs canadiens, et 300 d'entre eux viennent de la Colombie-Britannique.

J'ai dit que, pour ce qui est des capacités interopérables, nous sommes essentiellement contre-productifs. Nous dépensons deux fois plus pour des choses pour lesquelles nous n'avons pas besoin de dépenser à un moment où nos deux pays doivent croître ensemble et se protéger l'un l'autre contre les défis que nous voyons avec plus de 120 conflits différents dans le monde à l'heure actuelle.

Pour ajouter à cela, si nous prenons tout le monde, disons, les producteurs de maïs... Le Canada et le Mexique sont deux des plus grands marchés pour les producteurs de maïs américains, et l'ACEUM a joué un rôle essentiel à cet égard. Nous sommes profondément reconnaissants envers ces sénateurs d'avoir pris l'initiative, d'avoir envoyé cette lettre et d'avoir souligné son importance. C'est ce que tout le monde veut.

Je parle des producteurs de maïs. Je sais que Mme Dancho n'aime peut-être pas l'association des producteurs de maïs ou quelque chose du genre, mais c'est ce qu'ils disent.

Le porte-parole de la Coalition agricole pour l'ACEUM a dit qu'il était très reconnaissant envers ses alliés au Sénat d'avoir appuyé le renouvellement de l'ACEUM, qui « est vital pour l'économie américaine et un moteur économique important pour l'Amérique rurale... Le renouvellement de l'accord s'appuie sur le succès du président, et nous encourageons sa prolongation en raison de ses vastes avantages pour l'agriculture américaine. »

Ils ne s'avancent pas. Ils le veulent. La National Corn Growers Association et l'Agricultural Coalition veulent un accord. Tout le monde dit: « Allons-y, dépêchons-nous », mais c'est à une seule personne de décider. C'est ce que j'ai entendu lorsque j'y suis allé. C'est au président de décider. Allons-y.

Revenons au rapport Greer et au comité sénatorial des finances. L'ambassadeur Jamieson Greer a rédigé le rapport et a souligné leurs doléances. À quand remonte la dernière fois que nous avons entendu parler de certaines de ces choses? M. Greer a écrit: « La question est de savoir si, compte tenu de ces lacunes, il faut faire quelque chose pour les corriger. Les points de vue des intervenants sont partagés. »

• (1825)

Cela signifie... Toute l'industrie veut que quelque chose soit fait — ce qui ne se fait tout simplement pas — pour s'attaquer à ces problèmes, qu'il s'agisse des règles d'origine, des minéraux critiques ou de l'harmonisation de la sécurité économique — concernant des approches trilatérales entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, en négociant fermement.

C'est la chose la plus importante qui est dite ici — les États-Unis l'ont dit. Dans ce rapport, on peut lire: « L'USTR est d'avis que, quelle que soit la valeur de l'ACEUM pour les États-Unis et même l'Amérique du Nord, les lacunes sont telles qu'une approbation de l'Accord n'est pas dans l'intérêt national. »

Cherchons-nous à l'approuver aveuglément? Espérons-nous simplement approuver un accord à l'aveuglette? Je pense que c'est essentiellement ce que nous visons si nous revenons à cette motion. Je ne pense pas que ce soit très pragmatique. Ce n'est pas quelque chose qui est lié à la réalité en ce qui concerne les circonstances réelles qui touchent la situation actuelle entre ces deux pays.

J'aimerais ajouter quelque chose, si j'en ai le temps.

Le président: Il vous reste trois minutes.

Parm Bains: Il me reste trois minutes. Je pense que j'ai un autre élément à aborder.

Encore là, on n'a pas assez parlé de la relation entre Washington et la Colombie-Britannique. Washington exporte pour 2,2 milliards

de dollars de services au Canada. Si nous ne parlons que des déplacements, les déplacements à eux seuls représentent 482 millions de dollars. Pour les télécommunications, c'est 441 millions de dollars. Les frais d'utilisation de la propriété intellectuelle s'élèvent à 436 millions de dollars. Il s'agit de bonnes affaires, même d'excellentes affaires, entre les deux pays. À Washington seulement, les biens se chiffrent à 7,9 milliards de dollars. Il s'agit de l'agriculture, des produits chimiques, de l'équipement énergétique, etc. Qui ne veut pas de cela? Nous avons innové. Il y a Harbour Air. Je suis sûr que vous avez eu l'occasion de voler sur Harbour Air. Le *Flying Beaver* est aussi un excellent pub.

Le président: Chers collègues, je devrais normalement intervenir pour vous demander de cesser de parler en même temps dans l'intérêt de nos interprètes, mais la bonne nouvelle pour tout le monde, c'est qu'il est 18 h 30.

Nous avons eu une bonne conversation. Cela met fin à la troisième des trois études. Comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, je vais ajouter 30 minutes à la réunion de jeudi — nous n'aurons peut-être pas besoin de tout ce temps — pour faire quelques prévisions. Nous devons donner aux analystes quelques directives à ce sujet, en particulier avec les deux semaines de relâche qui s'en viennent.

Chers collègues, je vais lever la séance.

La séance est levée. Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>